



Législature 2021-2024

Procès-verbal n°8

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 20 juin 2022 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022.....	3
3.	Communications de la présidence	3
4.	Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués.....	4
5.	Nomination du bureau	4
6.	Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Françoise Ott, démissionnaire	6
7.	Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Françoise Ott, démissionnaire	7
8.	Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de Mme Marie-Laurence Sanroma, démissionnaire...	7
9.	Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture, en remplacement de Mme Marie-Laurence Sanroma, démissionnaire	7
10.	Nomination d'un membre à la Commission des règlements, dès le 1 ^{er} juillet 2022, en remplacement de M. Jan Villat, démissionnaire	7
11.	Nomination d'un·e délégué·e au Conseil intercommunal de SIVAMO, dès le 1 ^{er} juillet 2022, en remplacement de M. Jan Villat, démissionnaire	7
12.	Nomination d'un·e délégué·e au STEP la Saunerie, dès le 1 ^{er} juillet 2022, en remplacement de M. Jan Villat, démissionnaire	7
13.	Comptes et gestion.....	8
14.	Création de l'entité « Ambulances des vallées neuchâteloises »	15
15.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 215'000 pour la réhabilitation de la salle des Pas perdus aux Hauts-Geneveys.....	27
16.	Rapport d'information concernant la modification partielle de minime importance du plan d'aménagement local de Cernier, secteur "Le Seu"	29



17.	Motions et propositions	32
18.	Résolutions, interpellations et questions.....	32
19.	Communications du Conseil communal	48



M. Raphaël Geiser (PLR) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39, M. Brian Cuche (Le Centre) arrive à 18h45

Membres excusés : 2

Membre non suppléé : 1

Membres absents : 1.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le Conseil communal : l'ajout de deux points à l'ordre du jour pour le remplacement de Mme Marie Sanroma dans les deux commissions dont elle faisait partie, afin de gagner du temps pour son remplacement.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- 04.05.2022 – de Mme Françoise Ott, *Démission du Conseil général*
- 09.06.2022 – de Mme Marie-Laurence Sanroma, *Démission du Conseil général* ;
- 14.06.2022 – de M. Jean-Dominique Cornu, *Création de l'entité « Ambulances des vallées neuchâteloises »* ;
- 16.06.2022 – de Mme Sylvie Regli Greub et Gilles Greub, *Problématique du secteur « Le Seu »* ;
- 18.06.2022 – de Mme Marie-Claire Joye, *Modification du plan d'aménagement du secteur « Le Seu » à Cernier.*



4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués

M. Francis Krähenbühl (PLR) informe que, dans le rapport de la commission de salubrité publique, il est dit au point 17 Immeubles, habitations et ateliers : des ordres sanitaires ont-ils été donnés en ce qui concerne la sécurité des habitations et de leurs abords ?

La réponse ici est non. Or, dans le tableau annexé au rapport, il y a bien des ordres qui ont été donnés dans un certain nombre d'habitations.

5. Nomination du bureau

Présidence

M. André Vallat (PS) propose M. David Moratel (PS).

M. David Moratel (PS) est nommé tacitement par acclamation.

Vice-présidence

M. Yann Mesot (UDC) propose M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC).

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) est nommé tacitement par acclamation.

Secrétaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose Mme Elena Grisafi Favre (Les Verts).

Mme Elena Grisafi Favre (Les Verts) est nommée tacitement par acclamation.

Secrétaire-adjoint·e

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose Mme Claudine Geiser (PLR).

Mme Claudine Geiser (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

Questeurs

M. Alain Lugon (Les Verts) propose M. Romain Douard (Les Verts).

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose M. Vincent Martinez (PLR).

M. Romain Douard est nommé tacitement par acclamation.

M. Vincent Martinez (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

M. Raphaël Geiser (PLR) adresse quelques mots à l'assemblée avant de céder la présidence à M. David Moratel (PS).



« Mon année de présidence se termine déjà et avant de quitter ce perchoir, je me permets encore de vous adresser ces quelques mots.

Ce fut un réel honneur pour moi d'avoir été le premier citoyen de notre Commune. Merci pour votre confiance, nos bons échanges dans ce Conseil, mais également en dehors. Un grand merci également à l'administration communale pour son excellent travail, notamment pour assurer le bon déroulement de nos séances.

Nous vivons des temps troublés, la guerre et la crise économique font voler en éclats nos espoirs de quiétude, après deux ans de crise sanitaire. Parmi la population se fait sentir de la tristesse pour les populations touchées par les conflits, de la colère face à l'augmentation des prix, mais aussi de la peur pour notre avenir et celui de la planète.

Nous ne le disons jamais assez, restons soudés, faisons preuve de détermination et de courage pour nous adapter sans cesse aux nouvelles contraintes, en faisant bon usage de nos expériences passées. Quand on ose avancer et saisir les opportunités, il arrive que l'on se trompe, mais quand on n'ose pas, on se trompera toujours.

Après ces quelques mots, je me tourne vers toi David, c'est avec grand plaisir que je te remets la présidence de ce Conseil. J'en suis sûr, tu sauras brillamment diriger nos débats et nous représenter au-delà de ses murs.

Comme le veut la tradition, j'ai le plaisir de te remettre un modeste présent. Étant donné ta profession, je sais que tu sauras prendre soin de nos institutions et réveiller nos débats si ceux-ci sont victimes d'une anesthésie générale.

Assez parlé pour ma part, je te laisse la place et me réjouis de retrouver les rangs de ce Conseil. Merci beaucoup. »

Le nouveau président, M. David Moratel (PS), ci-après, le président, adresse ces quelques mots à Raphaël Geiser.

« Monsieur le président sortant, cher Raphaël,

Voilà déjà une année que tu présides avec brio nos débats. Tu as mis la barre très haut, il va m'être difficile de faire aussi bien que toi. Dans toutes les situations tu as toujours su garder ton sourire et ton humour, bravo à toi pour ton professionnalisme.

Comme le veut la tradition, je te remets un présent à l'occasion du changement de présidence. Le Val-de-Ruz est une commune riche entre autres de produits du terroir en lieux-dits en paysages, en manifestations, en expositions, en concerts, en associations sportives et riche aussi en métairies, surtout dans la région du Pâquier. Métairie de Clêmesin, d'Aarberg, de Dombresson, du Fornel, des Planes, et j'en passe.

On dit souvent tous les chemins mènent à Rome. Au Pâquier, on peut dire tous les chemins mènent à une métairie. Voici donc un bon pour passer le temps dans une métairie et cette métairie est tenue par un ancien député PLR.



Raphaël, merci pour cette année de présidence, merci pour tout, tu mérites nos applaudissements. »

Le président adresse ensuite quelques mots à l'assemblée.

« Chers conseillers généraux, chers conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous, vous qui venez de me faire confiance pour diriger les débats, pour faire avancer les dossiers visant à développer notre commune, pour vous remettre à l'ordre s'il le faut, mais surtout pour représenter la Commune pendant une année, je le ferai avec un immense plaisir.

J'aimerais aussi remercier tous les membres de mon groupe pour leur soutien et leur amitié jour après jour. Goethe disait : Parler est un besoin écouter est un art. S'il n'est pas nécessaire d'être toujours d'accord entre nous, si les divergences d'opinions sont positives à l'évolution des idées, une voie commune ne peut être trouvée sans une écoute des autres et des valeurs de respect et de solidarité.

Il est de notre responsabilité d'assurer une capacité économique qui soit suffisante, non seulement pour offrir aux habitants les infrastructures (par exemple un terrain de football synthétique) et des prestations de qualité, mais également pour développer des projets porteurs de sens. Je profite d'avoir la parole pour affirmer mes valeurs. Je peux les résumer ainsi : pas de prospérité sans justice sociale, tout développement économique doit s'accompagner pour moi d'une attention aux besoins ou aux droits des plus fragiles.

Le moment que nous vivons doit nous faire prendre conscience de notre place dans cette société qui est fragile. Il doit aussi nous permettre de réfléchir à nos valeurs et à nos comportements. L'enjeu majeur auquel les autorités devront répondre est bien entendu celui du changement climatique. La hausse des températures, les phénomènes météorologiques extrêmes, la pression sur la biodiversité et sur la nature en général sont des faits avérés. Ils doivent pousser les collectivités publiques à mener des politiques de durabilité, plus volontaristes, afin de réduire notre empreinte écologique au quotidien.

Je profite également de cette occasion pour remercier sincèrement tous les collaborateurs de la Commune, car c'est avant tout grâce à leur travail quotidien que le Val-de-Ruz est un endroit où il fait bon vivre. Je vous remercie pour votre écoute. »

6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Françoise Ott, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose Mme Elena Grisafi Favre (Les Verts).

Mme Elena Grisafi Favre est nommée tacitement par acclamation.



7. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Françoise Ott, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose M. Yves Pessina (Les Verts).

M. Yves Pessina est nommé tacitement par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de Mme Marie-Laurence Sanroma, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose M. Raphaël Jeannotat (PVL).

M. Raphaël Jeannotat est nommé tacitement par acclamation.

9. Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture, en remplacement de Mme Marie-Laurence Sanroma, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose M. Daniel Canonica (PVL).

M. Daniel Canonica est nommé tacitement par acclamation.

10. Nomination d'un membre à la Commission des règlements, dès le 1^{er} juillet 2022, en remplacement de M. Jan Villat, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose M. Thierry Beausire (PLR).

M. Thierry Beausire est nommé tacitement par acclamation.

11. Nomination d'un·e délégué·e au Conseil intercommunal de SIVAMO, dès le 1^{er} juillet 2022, en remplacement de M. Jan Villat, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose M. Pascal Truong (PLR).

M. Pascal Truong est nommé tacitement par acclamation.

12. Nomination d'un·e délégué·e au STEP la Saunerie, dès le 1^{er} juillet 2022, en remplacement de M. Jan Villat, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose M. Julien Petese (PLR).

M. Julien Petese est nommé tacitement par acclamation.



13. Comptes et gestion

M. Francis Krähenbühl (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« En premier lieu, la CGF tient à relever l'excellent travail fourni par tous les services de l'administration communale au cours d'une année 2021 une nouvelle fois rendue difficile par une pandémie qui s'éternise, et nous les en remercions.

Dans sa séance du 30 mai 2022, la CGF a pris connaissance avec satisfaction, mais sans euphorie, du résultat des comptes 2021. Ceux-ci bouclent en effet avec une perte de moitié inférieure au budget ; c'est néanmoins un déficit de CHF 1 million au lieu d'un peu plus de CHF 2 millions budgétés. Pour mémoire, le budget 2021 prenait en compte une augmentation de deux points d'impôts qui étaient censés rapporter CHF 1 million de recettes fiscales supplémentaires. Le résultat enregistré n'en est que plus remarquable.

Après un exercice 2020 bénéficiaire de CHF 360'000, dû à des reports de projets, à des recettes fiscales sur les personnes physiques et morales en augmentation, à des charges de biens, services et marchandises en forte baisse, les comptes 2021 marquent un retour à l'impitoyable réalité. Nous nous y attendions, c'est le contraire qui aurait constitué une surprise, alors disons que nous sommes « déçus en bien ». Les éléments qui ont conduit à ce résultat figurent dans le rapport très complet du Conseil communal et toutes les annexes que nous avons reçues ; il vaut toutefois la peine de revenir sur les plus marquants.

- *La CGF s'est interrogée sur les revenus fiscaux. En effet, la Commune enregistrait, en 2021 316 contribuables de plus qu'en 2020. Le revenu imposable représentait CHF 1.6 million de plus que l'année précédente et la fortune imposable CHF 15.5 millions de plus. Et pourtant, on a perçu CHF 1.8 million d'impôts en moins sur les personnes physiques. Comment est-ce possible ? Peut-être à l'entrée en vigueur progressive de la récente révision de la fiscalité ? C'est possible, mais nous aimerions en savoir davantage ; la CGF attend encore des clarifications sur ce point.*
- *Les rentrées fiscales sur les personnes morales ont diminué, elles aussi, de l'ordre de CHF 400'000 en raison de la baisse du bénéfice imposable. Au total, avec l'impôt des frontaliers, il manque donc CHF 2.5 millions de revenus fiscaux par rapport à 2020.*
- *L'exercice 2021 marque le bouclage des coûts induits par les inondations des 21 et 22 juin 2019. Les charges et dépenses d'investissements nettes inhérentes s'élèvent à CHF 2.4 millions, presque entièrement compensées par un prélèvement de CHF 2.3 millions à la réserve conjoncturelle. Les investissements réalisés dans ce contexte n'auront donc pas d'incidence sur les comptes futurs, puisqu'ils ont été directement passés en charges.*
- *2021 était la dernière année de la réévaluation du patrimoine financier, dont les résultats n'ont pas été entièrement pris en compte. En effet, en plus de la Ferme Matile dont il a été tenu compte, la réévaluation concernait essentiellement des métairies et des terres agricoles pour CHF 1.5 million, sans que l'on puisse dire si leur réévaluation correspond*



bien au prix effectif du marché. Dans le doute, le Conseil communal préfère faire des analyses complémentaires et reportera leur incidence aux comptes 2022. Leur intégration aux comptes 2021 aurait conduit à un bénéfice qui n'aurait pas vraiment eu de sens, tant d'un point de vue financier qu'économique.

- *Les investissements ont été faibles ces deux dernières années, trop faibles, tant au patrimoine administratif qu'au patrimoine financier, ce qui a un impact positif sur la dette, mais dégrade l'état du patrimoine. Au patrimoine administratif, l'amortissement est inférieur aux investissements nets. En d'autres termes, ce patrimoine vieillit et sa valeur diminue ; il faudra bien un jour ou l'autre rattraper le retard accumulé.*
- *Le coût des maladies de longue durée nous a paru relativement élevé. Il s'agit en fait du paiement complet des salaires en cas de maladie alors que l'assurance ne prend que 80% en charge, et surtout du fait que le premier mois d'absence est entièrement à la charge de l'employeur selon les contrats en vigueur. Nous avons reçu une explication sur ce point.*
- *Après le refus de l'augmentation d'impôts, le Conseil communal a immédiatement pris des mesures pour limiter les dépenses de biens, services et marchandises au strict minimum, ce qui a permis une économie de 6% par rapport au budget, soit CHF 1.2 million. 2020 était une année exceptionnelle durant laquelle l'activité a été figée durant près de 4 mois, une comparaison entre 2021 et 2020 est donc difficile fait peu de sens. La commission tient toutefois à remercier toutes celles et ceux qui au sein de l'administration ont contribué à ce résultat.*
- *En matière d'enseignement, nous avons noté la diminution de 24 élèves, de 3 classes et de 3,4 EPT.*
- *Sans entrer dans le détail des nombreux indicateurs financiers figurant dans le rapport, il est intéressant de noter la diminution de 13% de la dette nette par habitant entre 2014 et 2021, qui passe de CHF 3'194 à CHF 2'768 par habitant. C'est à la fois le signe d'une bonne gestion, d'une augmentation de la population, et probablement une illustration des bienfaits de la fusion des communes il y a 10 ans, avec les économies d'échelle inhérentes.*
- *Dernier point que nous souhaitons relever, nous disposons enfin d'un rapport comptable de Viteos, dont les prestations facturées s'élèvent à CHF 2'985'000. Il est difficile de faire une comparaison avec la situation antérieure à la signature du contrat, les prestations demandées ayant été élargies, mais nous avons maintenant accès au détail de leur coût. Précisons encore que le contrat est dorénavant renouvelable d'année en année.*

La CGF accepte à l'unanimité les comptes 2021 et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Comme l'a déjà dit par certains éléments la CGF, malgré un budget prévisionnel qui était déficitaire de plus de CHF 2 millions, malgré le refus de l'augmentation du coefficient fiscal sur



référendum et malgré le Covid, les comptes 2021 arborent un déficit d'un peu plus de CHF 1 million. Comme le résume bien l'expression locale, déjà utilisée, c'est déçu en bien que le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du résultat des comptes 2021 de la Commune de Val-de-Ruz.

Le groupe tient tout d'abord à féliciter les collaborateurs et l'administration ainsi que le Conseil communal pour leur réactivité suite au référendum, pour le travail réalisé et surtout pour les sacrifices consentis suite au refus de l'augmentation de deux points d'impôts. Il s'agit aussi de les remercier pour la qualité du travail, le détail et la pertinence des rapports de gestion ainsi que des annexes mises à disposition.

Toutefois, les comptes doivent être analysés avec la plus grande prudence. Le gros point noir : les recettes fiscales sont en chute libre. Plus de CHF 2.5 millions de moins qu'en 2020 soit, grossièrement rapporté au nombre de contribuables, CHF 200 en moins par contribuable. Ceci alors même que le nombre de contribuables croît, la fortune globale de ces derniers croît aussi, tout comme le revenu imposable. Mystère. Comment les recettes fiscales peuvent-elles pareillement fléchir alors même que tous les indicateurs importants sont au vert ? Il semble même que la Commune de Val-de-Ruz soit la seule grande commune à voir ses revenus fiscaux prendre un pareil coup de massue, comment expliquer cela ?

Est-ce comme déjà dit l'entrée en vigueur de la réforme fiscale ? Mais alors pourquoi seulement le Val-de-Ruz ?

Ou est-ce une fuite de contribuable fortuné ?

Est-ce un mélange de différentes diminutions d'impôts ? Entre les personnes physiques, les personnes morales ainsi que l'impôt sur les frontaliers ?

Le groupe PLR-Le Centre n'a pas eu de réponse convaincante et n'est pas non plus satisfait sur ce point.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont réduites d'environ 6% grâce aux mesures d'économies prises rapidement suite au référendum.

À noter encore au niveau des comptes et du bilan, il y a une provision pour l'augmentation des provisions sur pertes de créances de plus de CHF 200'000. Ça veut dire que les citoyens du Val-de-Ruz deviennent de plus en plus mauvais payeurs.

Qu'on soit clair : la Commune n'investit pas assez. Les infrastructures vieillissent, se détériorent et ne correspondent plus aux standards qu'on peut attendre aujourd'hui. Cette réalité ne fera qu'augmenter ou générer des coûts pour le futur.

Malgré tous ces éléments peu réjouissants, le groupe PLR-Le Centre encourage le Conseil communal à continuer de planifier les investissements nécessaires et indispensables, avec un peu plus de rigueur. Les inquiétudes demeurent pour les années 2022 et suivantes après finalement la peste, ou le Covid venu de Chine, nous vient droit de Russie le choléra. Ce dernier, bien que moins dévastateur pour la santé des vaudruziens, pourrait s'avérer être bien plus dévastateur pour les finances communales. À ceux qui croient que la Commune dispose d'un coffre sans fond et qui font



preuve d'une imagination débordante pour trouver des nouvelles dépenses ou d'assigner de nouvelles tâches à la Commune, il s'agira de réaffecter leur imagination à la recherche d'économie, de nouvelles recettes, et surtout être imaginatifs quant à la manière de les faire accepter par les citoyens.

En conclusion, le groupe PLR-Le Centre devrait accepter les comptes à l'unanimité, tout en appelant à la prudence et à la retenue dans les années à venir. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Tout d'abord, à l'instar de la CGF, notre groupe tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour les documents qui nous ont été transmis.

Sur le fond, nous constatons une fois encore que la situation financière de notre Commune reste précaire. Les résultats de l'exercice montrent à nouveau que les revenus sur lesquels peut compter notre collectivité ne suffisent pas à équilibrer les charges. Combien de temps faudra-t-il encore avant qu'une majorité des citoyennes et citoyens ne se rende compte que cette situation n'est plus tenable ? Et combien de temps faudra-t-il encore pour que la minorité qui combat toute hausse d'impôts prenne enfin ses responsabilités et propose des solutions plutôt que des « yaka » ?

Cette situation précaire, dont je ne referai pas l'historique, a poussé le Conseil communal et l'administration à chercher de nouvelles économies. Les principaux montants économisés par rapport au budget sont mentionnés dans le rapport. Mais notre groupe souhaiterait obtenir du Conseil communal des explications plus détaillées sur les deux points suivants :

- *Au chapitre des ambulances, il est mentionné qu'une économie de CHF 475'000 a pu être réalisée sur la participation communale. Quelle est la raison de cette bonne surprise ? Peut-on compter avec une baisse de cette charge à l'avenir ?*
- *Au chapitre de l'approvisionnement en eau, il est mentionné une économie de CHF 90'000 sur le matériel d'exploitation, ce que nous saluons. Cependant, dans la même rubrique, la position 31320 Honoraires de conseillers externes, experts accuse une augmentation de CHF 110'000 par rapport au budget. Y a-t-il une explication ?*

Toujours au chapitre des eaux, le rapport du Conseil communal nous apprend que l'alimentation en eau reste financièrement déficitaire, alors que l'épuration continue d'être bénéficiaire, malgré un rééquilibrage déjà réalisé. Un nouveau rééquilibrage du prix de l'eau en faveur de l'alimentation est-il prévu ?

Sur le plan des investissements, notre groupe a été surpris de constater que les investissements consentis dans le patrimoine financier ont été très inférieurs aux coûts budgétés. Y a-t-il une raison à cela, alors que des investissements, notamment en matière d'économie d'énergie, sont urgents ? Cette question vaut également pour le patrimoine administratif.

Toujours au chapitre des investissements, notre groupe souhaite savoir si les investissements prioritaires proposés dans le PGEE ont enfin été réalisés. Sinon, une planification est-elle prévue ?



Enfin, dans les rapports annexes, celui de Viteos a retenu notre attention sur plusieurs points préoccupants : alors que l'eau devient un bien de plus en plus précieux, on le voit ces jours, des sources ne peuvent pas être utilisées aujourd'hui en raison de pollution d'origine anthropique et notre réseau d'alimentation en eau accuse toujours des pertes élevées et une vétusté certaine. Ces constats nous poussent à demander au Conseil communal de continuer d'agir avec fermeté et détermination pour éliminer ces défauts aussi rapidement que possible, et si nécessaire, pour sanctionner les abus qui seraient constatés.

Globalement, notre groupe prendra acte des comptes 2021 et de son déficit structurel dont les causes sont multiples et vont de la structure démographique de notre population à la longueur de nos réseaux routiers en passant par la structure de notre économie et la capacité contributive de notre population. Si nous n'avons que peu d'emprise sur ces facteurs à court terme, il n'en va pas de même à moyen et long terme. Nous ne devons pas l'oublier et y réfléchir à chaque fois que nous prenons une décision. »

M. Ahmed Muratovic (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste accepte le projet d'arrêté et remercie les Autorités et l'administration pour le travail effectué et le rapport rendu.

On ne va pas revenir sur le détail et les questions en suspens. Nous en avons quelques-unes similaires. Nous constatons avec regret que, malgré les efforts, malgré les coupures très impopulaires, les reports d'investissements, ce qui nous inquiète le plus, malgré des comptes meilleurs que prévu, nous peinons à boucler la boucle.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées, nous passons de crise en crise, mais nous constatons et nous posons des questions légitimes comme d'autres groupes. Nous mettons des suppositions, par exemple : est-ce la réforme de la fiscalité qui nous fait perdre de l'argent ? Même si l'on doute, contrairement à d'autres, que ce soit le fait que des hauts revenus soient partis, vu notre attractivité. Mais c'est possible. On se pose la question de la différence avec d'autres communes, et on s'inquiète notamment des investissements qu'on reporte. Ce sont des obligations qu'on doit essayer de tenir, de respecter. Dans la durabilité, cela pourrait poser problème.

Des économies, oui nous devons en faire malheureusement, c'est aussi la volonté de la population, mais pas à n'importe quel prix et de manière responsable. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Je serai bref, juste deux remarques essentielles : au chiffre 319 Diverses charges d'exploitation, pourquoi cette augmentation de 644% ? Et au chiffre 31010 Matériel d'exploitation, fournitures, nous relevons ici, pour un montant total de CHF 4'450, à la fois pour une cave à vin et une déchiqueteuse. Quid Juris de la part de la cave à vin dans la globalité de ce montant ? Curieux de prime abord. Pour le reste, le groupe UDC acceptera les comptes 2021. »



M. Yvan Ryser (CC) communique la position du Conseil communal.

« Le Conseil communal s'attachera à donner les réponses qu'il faut au sujet de la problématique fiscale puisque les premières analyses n'ont rien donné. Les premières analyses sont les chiffres qu'on reçoit de la part de l'office cantonal. Là ça ne va pas suffire. Il va falloir faire un entretien parce qu'on n'a pas les données qui nous permettent de raisonner. Nous donnerons un retour à la CGF.

Concernant la conduite du plan d'investissements, c'est sûr, c'est un boulet qu'on a à la patte depuis de nombreuses années ce n'est pas juste cette dernière année. Cette dernière année, il y a particulièrement beaucoup, c'est vrai, mais les précédentes années, ce n'est pas beaucoup plus agréable à vivre. Il y a encore beaucoup de choses qui sont à mettre sur pied pour que ça fonctionne mieux, notamment la planification, l'assurance qu'on peut donner à la planification parce qu'on a tous des super projets à mener. Par exemple la rénovation d'Épervier 4, on a tous envie de la faire, panneaux photovoltaïques en façade, isolation, etc. Il faut simplement entrer ça dans un véritable planning. Ne pas juste dire je veux le faire l'année prochaine alors qu'on sait qu'il faut pratiquement une année et demie de planification.

On a encore des efforts à faire sur la façon d'envisager le parcours que ces projets doivent employer pour réussir à être finalement présentés sous forme d'un rapport au Conseil général ou sous forme d'un rapport à la CGF quand il s'agit du patrimoine financier.

Les outils ont été mis en place pour gérer avec plus d'efficacité les projets. Ils ont été mis en place depuis le milieu de l'année passée. Le Conseil communal a déjà travaillé en préparation de la phase budgétaire 2022 avec ces outils. Aujourd'hui il s'agit vraiment de faire ce qu'on appelle nos pointages trimestriels pour s'assurer que le plan qu'on a mis en place tienne la route.

J'espère qu'on pourra présenter des résultats plus probants sur les années 2023 et 2024 avec cette nouvelle façon de fonctionner.

Voilà concernant ces quelques éléments, je passe la parole à mon collègue M. Daniel Geiser, en premier lieu, concernant quelques questions qu'on a reçues sur les eaux, et ensuite, M. François Cuche s'exprimera sur la question concernant les CHF 475'000 de différence au compte des ambulances. »

M. Daniel Geiser (CC) donne les réponses aux questions en lien avec les eaux.

Comptabilité de l'eau potable

« Tout d'abord la comptabilité de l'eau potable. Effectivement, vous avez bien vu, il s'agit d'une comptabilité générale avec un montant global de dépenses. Il faut savoir que depuis ce printemps 2022, comme ça a été dit dans l'un de vos rapports, nous avons obtenu des chiffres plus précis de notre prestataire en charge de la gestion de l'eau, ce qui nous permet de corriger certaines positions à l'interne de notre comptabilité et je vous informe qu'il y aura encore quelques changements dès l'élaboration du budget 2023 et quand nous bouclerons les comptes 2022.



Ceci ne péjorera en aucun cas le résultat final qui est conforme au propos de l'interpellateur, à savoir un meilleur résultat qu'attendu pour la commune.

Donc c'est essentiellement au niveau comptable, vous nous excuserez peut-être de ces quelques imprécisions, mais c'est entre la comptabilité de notre prestataire et la nôtre qu'il n'est pas toujours aisé de tout faire correspondre. »

Rééquilibrage eau potable – eaux usées / claires

« Il n'est actuellement pas prévu de rééquilibrage sachant que cela a été déjà été fait deux fois pour un total de 60 ct/m³ d'eau en faveur du domaine de l'eau potable. L'objectif actuel est de renforcer les investissements dans le domaine de l'assainissement où nous accusons un déficit important d'engagement. Les coûts y relatifs solliciteront ainsi le fonds d'assainissement. Le Conseil communal devra se prononcer sur le sujet sur proposition du dicastère en charge de l'eau. »

Investissements PGEE

« À part le fait d'avoir engagé toutes les mesures liées aux traversées des villages de Chézard-Saint-Martin et de Cernier-Fontainemelon, aucune autre mesure n'a pu être mise en œuvre jusqu'à présent. J'ai prévu de faire un point de situation avec mes services et le bureau d'ingénieurs qui a élaboré le PGEE Seyon Amont d'ici la fin de ce mois, mesure prise avant que la question soit posée.

Sur la base de cela, faute d'avoir un ingénieur engagé dans notre administration, nous allons faire appel à un bureau externe dont les coûts seront intégrés aux charges d'investissements des projets que nous allons soumettre à votre Autorité pour l'année prochaine et au-delà. »

Eau potable

« La question des sources et de la qualité de l'eau, sachez que ce dossier est suivi très attentivement, autant par notre prestataire que par notre administration. Nous gérons ce dossier en étroite collaboration avec le Canton donc il y a un travail proactif qui est fait avec toutes les parties prenantes, y compris l'agriculture qui est aussi très attentive à la question. »

M. François Cuche (CC) communique la position du Conseil communal.

« La question concernant les ambulances et leur coût, pour bien comprendre il faut remonter à l'année 2020 où on a pu constater que les ambulances ont moins roulé pendant toute l'année. Il y a eu effectivement le Covid et les frais généraux qui sont incompressibles ont ainsi été répartis sur moins d'interventions, ce qui a causé finalement un bourrelet financier et une augmentation en 2020 du coût de l'ambulance.

En 2021, il y a plus de trafic d'ambulances dans le canton. Ainsi, les frais généraux ont été répartis sur plus d'interventions donc plus de rentrées financières que l'exercice précédent, ce qui explique finalement ce différentiel financier.

Et non, on ne peut pas garantir à long terme la stabilité des coûts, ça dépend véritablement du dispositif neuchâtelois et de la façon dont roulent les ambulances.



Mais peut-être juste une parenthèse à ce sujet sans vouloir forcément prendre de l'avance sur le prochain rapport, vous comprenez que c'est l'ensemble des collectivités locales, donc des communes du canton de Neuchâtel qui versent finalement le déficit qui est généré par le fonctionnement des ambulances neuchâteloises et que, finalement, être propriétaire d'une compagnie d'ambulances, derrière on a la garantie totale de son financement. Ce n'était pas forcé que je le dise, mais c'est important que vous le sachiez pour la suite des débats ».

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2021: accepté à l'unanimité.

14. Création de l'entité « Ambulances des vallées neuchâteloises »

M. Thierry Beausire (PLR) communique le rapport de la Commission de sécurité.

« La Commission de sécurité s'est réunie le 17 mai dernier pour discuter du rapport « Création de l'entité Ambulances des vallées neuchâteloises » et des deux demandes de crédit.

Tout d'abord, les membres de la commission tiennent à relever l'excellente qualité du rapport.

Le canton de Neuchâtel comprend quatre services d'ambulances exploités directement par les communes, notre Commune, elle, a passé en 2015 un contrat de prestations avec l'entreprise Roland.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le service des ambulances du Val-de-Travers collabore étroitement au niveau opérationnel avec les ambulances Roland.

Comme le partenariat fonctionne très bien et que plusieurs opportunités se présentent, les deux Exécutifs de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers et l'entreprise Roland ont décidé de continuer les démarches en vue de constituer une entité commune aux deux régions.

La nouvelle entité sera détenue à parts égales entre les deux communes et cela leur permettra de :

- remplir leurs obligations légales ;*
- garder la main sur un service essentiel à la population ;*
- réaliser à moyen terme des économies d'échelle ;*
- renforcer leur influence au sein du dispositif préhospitalier neuchâtelois ;*
- garantir la sécurité sanitaire ;*
- maintenir la place centrale, voire stratégique de la base de Malvilliers.*

Cette nouvelle entité permettra également d'harmoniser les conditions de travail entre les deux entreprises. Pour les anciens collaborateurs de l'entreprise Roland, les conditions de travail



devraient s'améliorer. En revanche, il est probable que les collaborateurs de la Commune de Val-de-Travers vont perdre, entre autres, leur statut de fonctionnaire.

Le fait de garder la forme juridique sous forme de Sàrl permettra également de réduire les frais de la constitution.

Il est important de rappeler que les deux entités ambulancières gèrent déjà leurs comptes avec rigueur et que les excédents cumulés jusqu'à l'année 2021 sont d'environ CHF 600'000.

Le Conseil d'État soutient le projet et y voit une vision d'avenir pour le dispositif préhospitalier cantonal.

La Commission de sécurité à l'unanimité des membres présents accepte le rapport et les deux demandes de crédit. »

M. Raphaël Geiser (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 16 mai 2022, la Commission de gestion et des finances a traité du rapport du Conseil communal relatif à la création de l'entité « Ambulance des vallées neuchâteloises Sàrl », ainsi que des propositions d'arrêtés relatifs à l'acquisition des parts sociales, pour un montant CHF 575'000, et à l'octroi d'un prêt de CHF 400'000 afin de financer son besoin en fonds de roulement.

Comme le Conseil communal, la CGF est d'avis que les communes de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers ont devant elles une belle carte à jouer, en constituant ensemble une société d'ambulances forte, au centre du canton. Comme dit dans le rapport, la collaboration opérationnelle entre le Service communal des ambulances du Val-de-Travers et Ambulances Roland Sàrl est déjà en place depuis 2019. En cela, la création de cette nouvelle structure commune n'est en quelque sorte que la formalisation d'une pratique bien établie. Mentionnons que techniquement, il ne s'agit pas de changer la raison sociale d'Ambulance Roland Sàrl. Le nom ne change pas au registre du commerce, seule la marque change, et ceci dans des soucis d'économies.

D'un point de vue stratégique, et au regard de certaines rivalités régionales dans le dispositif préhospitalier neuchâtelois, l'occasion nous est donnée de renforcer notre position, en profitant de notre situation géographique idéale. Au niveau cantonal, l'intention de l'État est de disposer d'une gouvernance commune entre les 4 régions, qui se fait aujourd'hui à travers le CoDir ambulance. C'est dans le cadre de cet organe que la position renforcée de notre nouvelle entité nous donnera davantage de poids en termes décisionnels. Si cet exemple de collaboration des vallées est chaleureusement soutenu par le Conseil d'État, une plus large fusion impliquant le bas et le haut du canton n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour.

D'un point de vue financier, le budget prévisionnel de la future société ainsi qu'un plan financier à moyen terme nous ont été présentés. La CGF a également eu davantage de précisions quant à la construction du prix de transaction, ainsi que de la planification budgétaire. Le Conseil communal a su répondre avec satisfaction aux différentes questions des commissaires. Comme mentionné dans le rapport, la participation communale à la constitution de la nouvelle société devrait pouvoir être remboursée en l'espace de quelques exercices comptables. La gestion d'Ambulance Roland



Sàrl est saine et l'entité dégage régulièrement un bénéfice d'exploitation. Le nombre d'ambulances ne variera pas et donc le nombre d'employés non plus. Les collaborateurs des ambulances du Val-de-Travers seront intégrés à la nouvelle société de droit privé, leurs salaires bruts sont garantis, l'ancienneté sera prise en considération et les heures supplémentaires rémunérées au-delà du temps de travail de 42 heures par semaine. En termes de prévoyance professionnelle, des adaptations de contrats seront réalisées afin d'offrir aux employés de la nouvelle entité des conditions équivalentes à celles proposées aux employés du Val-de-Travers.

En conclusion, la Commission de gestion et des finances s'est montrée favorable à l'unanimité des membres présents de donner suite à la création de l'entité « Ambulance des vallées neuchâteloises Sàrl », telle que proposée dans le rapport, et vous recommande d'en faire de même. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique le rapport du groupe PLR – Le Centre.

« Depuis de nombreuses années, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ont la chance de pouvoir compter, sur leur territoire, d'entités ambulancières de premier rang intégrées au dispositif préhospitalier cantonal.

Ces services assument avec compétence et professionnalisme les missions qui leur sont confiées au quotidien. À la suite d'une réforme menée en 2019, ces deux compagnies, une appartenant à la Commune de Val-de-Travers, l'autre privée, mais agissant avec un mandat de prestations pour la Commune de Val-de-Ruz, travaillent ensemble sur le plan opérationnel.

Ce partenariat fonctionne à satisfaction. Les deux communes souhaitent maintenant profiter de l'opportunité de reprendre ensemble la société vaudruzienne Ambulances Roland Sàrl et constituer, avec le service des ambulances de Val-de-Travers, une nouvelle entité de transports préhospitaliers sous l'égide « Ambulances des vallées neuchâteloises », dont le siège social sera vaudruzien.

Le concept c'est que les deux communes rachètent à parts égales la société vaudruzienne Ambulances Roland. Celles-ci reprendraient ensuite le service des ambulances du Val-de-Travers.

Un investissement commun de CHF 1'150'000, chaque commune alimenterait ensuite le fonds de roulement de la société à hauteur de CHF 400'000. Cette réforme permettra d'unir des ressources et des compétences. Toutes les mesures seront prises par la future direction et par l'organe de gestion de la future entité pour réduire les charges tout en offrant des conditions de travail comparables aux collaborateurs.

Le projet donnera plus de poids aux vallées au sein du dispositif sanitaire cantonal. Il est soutenu par le Conseil d'État qui y voit une vision d'avenir. Pour la population de Val-de-Ruz, c'est la garantie de continuer de bénéficier d'un service d'ambulances de grande qualité.

Lors de sa séance de préparation, notre groupe a traité du rapport à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 575'000 et de l'octroi d'un prêt de CHF 400'000. Rappelons que l'exécution des deux arrêtés est subordonnée à l'acceptation simultanée des Législatifs des deux communes.



Au vu des différents éléments portés à notre connaissance, l'ensemble du groupe reconnaît le bienfondé de la démarche de fusion des deux entités et acceptera l'arrêté relatif à la création de l'entité « Ambulances des vallées neuchâteloises » et l'arrêté relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 400'000 en faveur de la société Ambulances Roland Sàrl.

Quant au postulat du groupe socialiste, par souci de transparence et bien que la plupart des points figurent dans le rapport, notre groupe ne s'opposera pas au postulat du groupe socialiste. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le rapport qui nous est proposé aujourd'hui va dans le sens de l'Histoire, d'une part à cause de l'opportunité liée à la volonté des propriétaires des Ambulances Roland de remettre leur entreprise et, d'autre part, par le rapprochement opérationnel d'avec les ambulances du Val-de-Travers qui existent apparemment à satisfaction depuis 2019.

Notre groupe remercie le Conseil communal pour le rapport très complet qu'il nous présente, expliquant bien la situation ambulancière cantonale et communale et des enjeux politiques et sanitaires visant la création d'une entité commune aux deux vallées.

Concernant la forme juridique, notre groupe ne remet pas en question la forme proposée de la Sàrl. Toutefois, nous sommes étonnés de la gouvernance proposée.

Si nous pouvons comprendre que le droit de vote à l'assemblée des associés ne soit octroyé qu'aux deux conseillers communaux (des deux communes), représentant formellement les deux actionnaires, la proposition de n'inclure qu'un seul représentant de Conseils généraux, sans droit de vote de surcroît, nous a surpris.

Sans aller jusqu'à avoir un représentant par groupe politique, nous estimons que deux représentants du Conseil général sont un minimum pour garantir la transparence d'une telle entité.

Nous aurions préféré amender l'arrêté dont le titre est bien la « Création de l'entité Ambulance des vallées neuchâteloises », en y introduisant légitimement quelques règles de gouvernance. Toutefois, nous nous rallierons à la proposition du postulat du groupe socialise, en espérant qu'il permette d'orienter à satisfaction la création de cette nouvelle structure.

Nous relevons déjà les tensions liées aux statuts du personnel, principalement celui de Val-de-Travers qui est inquiet de ses nouvelles conditions d'engagement. Nous comptons sur nos conseillers communaux pour mener les négociations avec diligence.

Deux dernières remarques.

Notre groupe a appris avec étonnement que les ambulances fonctionnent aujourd'hui avec deux ambulanciers, ou ambulancières, alors que les normes de l'IAS ne recommandent la présence que d'un-e seul-e ambulancier-ère accompagné-e d'un-e technicien-ne ambulancier-ère. La formation de ces deux professions étant différente, ce choix semble nettement plus coûteux pour la Commune. Le Conseil communal peut-il nous expliquer cette particularité régionale ?



Enfin, le Conseil communal peut-il nous dire quel est l'avenir de la future Sàrl dans le contexte cantonal ? Y a-t-il une volonté de regrouper les différentes entités communales dans une seule entité cantonale qui nous semblerait plus efficiente ? Le cas échéant, la vente de nos parts sociales, passerait-elle à nouveau devant notre Conseil général ?

Enfin, j'aimerais savoir si le calcul, à la fin du point 3.1, le déficit global d'exploitation étant réparti entre le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, ne contient pas un problème d'addition.

Notre groupe acceptera quand même ce rapport. »

M. Ahmed Muratovic (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Nous sommes heureux de voir un projet ambitieux. Un projet qui sera bénéfique pour nos deux vallées et, nous l'espérons, pour tous les acteurs.

Les démarches ont été laborieuses, avec des enjeux et des acteurs divers, mais tout cela semble prendre forme. Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport avec attention et soutiendra les deux projets d'arrêtés qui le joignent. Non sans inquiétude.

Premièrement, car ce projet est contesté. Notamment dans l'autre vallée, et c'est compréhensible au vu du changement de statut, mais également chez nous, comme vous avez pu le voir dans un courrier adressé à la présidence de notre Conseil général. Il nous faut donc être soudés. Deuxièmement, car l'élaboration de ce projet n'est pas terminée, comme on peut le voir dans le rapport, on vote un arrêté assez restreint et spécifique.

Beaucoup de questions restent en suspens, notamment l'avenir des collaborateurs de cette future Sàrl d'Ambulances des vallées neuchâteloises. En espérant qu'un nouveau projet intercommunal voie le jour, ce qui sera un grand succès, nous souhaitons également maintenir notre implication pour la suite des démarches. C'est pourquoi nous avons déposé un postulat duquel nous discuterons tout à l'heure.

Je n'ai pas vu précisément les normes pour ce qui est du nombre d'ambulanciers dans une ambulance, mais ce que je sais c'est que les techniciens en ambulance ne courent pas les rues. Beaucoup d'ambulances se contentent dès lors de deux ambulanciers, mais je laisse le Conseil communal répondre. »

M. Yves Tanner (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Tout d'abord, il ne nous semble pas très normal que le Conseil communal ne nous ait pas informés de ce projet auparavant, étant donné que cette discussion est en cours depuis 2019 et que l'on nous met devant le fait accompli 10 jours avant notre séance de ce soir, sans aucune autre possibilité, sans chiffres détaillés, sans bilan très précis, avec bien entendu une grande sortie d'argent envisagée. Avec l'achat de parts sociales dont le prix est fixé par des personnes les possédant, dont l'inventaire exact n'est pas établi et qui le sera à fin 2022. Tout ceci ne nous paraît pas très normal.



Il est par contre bien entendu que les ambulances sont un point important dans n'importe quelle région, mais qu'il est difficile de gérer une entité dont on ne connaît pas forcément le coût. La façon d'agir de notre Exécutif n'est pas sans reproches et laisse perplexes certains membres de notre groupe. Mais nous voterons de façon favorable à ce projet. »

M. François Cuche (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Avant tout, nous vous remercions pour l'accueil que vous réservez à ce rapport, qui a passé par un certain nombre de commissions, vous l'avez entendu.

Ce rapport va quand même assez loin dans l'histoire, et les commissions et notamment la Commission de gestion et des finances a été informée, il y a déjà un certain temps de nos vellétés. La Commission de la sécurité, également, a réfléchi à toutes ces questions et il est clair qu'évidemment ce n'est pas remonté en plénum, mais dans le cadre de certaines commissions, les réflexions ont eu lieu. Et cet élément central, qui était la finalité de cette démarche, a été débattu avec des conseillers généraux dans le cadre des commissions, pour apporter une première réponse au groupe UDC, par rapport à ce manque de transparence. En tout cas le Conseil général, par certains de leurs représentants, a travaillé dans le cadre de ce dossier déjà depuis un certain nombre d'années. Régulièrement, on alimentait, par la Commission de la sécurité en particulier, l'avancement de la réflexion.

Il est clair qu'on est aujourd'hui à un point d'opportunité, qui fait qu'on démarre sur le projet. Pour être un peu plus précis, dans le cadre de la composition des équipages d'ambulance, en principe effectivement il peut y avoir un technicien ambulancier et un ambulancier formé HES, il peut y avoir une certaine composition différente. C'est aussi en fonction des personnes qui sont présentes dans le staff et puis qui remplissent les grilles horaires. Il peut arriver effectivement qu'il y ait deux ambulanciers diplômés par ambulance, une fois ou l'autre, en fonction des tournus de personnels. Mais ça, c'est une question technique et j'imagine qu'on pourrait vous apporter des réponses beaucoup plus précises dans le cadre des tournus qui ont lieu, afin de savoir finalement combien de fois par année on a deux ambulanciers HES formés dans le cadre d'une ambulance et à quelle fréquence ça peut arriver. Mais je n'ai pas la réponse technique aujourd'hui, mais c'est quelque chose que je peux retrouver.

Concernant l'avenir vous avez posé une question concernant l'extension possible d'une telle structure. Aujourd'hui, clairement on est dans une situation où l'opportunité se présente pour les deux vallées neuchâteloises où les choses sont très claires pour nous, et d'ailleurs, on vous l'a présenté dans le rapport. Mais pas pour une extension plus étendue dans le canton. Il y a aujourd'hui encore un certain nombre de difficultés qui empêcheraient d'englober notamment les ambulances des villes du haut et du bas, particulièrement une culture d'entreprise à La Chaux-de-Fonds qui est totalement différente de ce qu'il peut se pratiquer ailleurs et on a cru comprendre aussi dans des discussions qui ont eu lieu dans le cadre du Codir ambulances - le comité directeur des quatre régions ambulancières - que ce n'était en tout cas pas le vœu des autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds d'aller de l'avant avec une telle démarche. Donc on est parti en tout cas pour un certain temps avec un « mariage d'amour et de raison » entre les deux vallées sans aller plus



loin dans le canton. Cela ne veut pas dire que dans dix ans, il n'y aura pas une nouvelle réforme avec une extension sur le haut et le bas.

Dans le cadre de la vente des actions qu'on va acheter peut-être, il faut vous dire qu'on est dans du patrimoine administratif, car ces actions vont servir à remplir une mission de la Commune. Donc on est dans le patrimoine administratif raison pour laquelle s'il devait y avoir une revente de ces actions, c'est devant votre Autorité que nous reviendrions demander l'autorisation de la vente des actions. Donc à ce niveau-là, pas de danger qu'une vente ait lieu sans votre accord derrière, vous aurez effectivement la possibilité de dire oui ou non, s'il devait y avoir à futur une vente. Encore une fois, ce n'est vraiment pas aujourd'hui d'actualité, je pense que vous l'avez bien compris, on va créer avec les ambulances des vallées, un maillon extrêmement solide au centre du canton, on va pouvoir défendre cette entité et surtout cette centrale de Malvilliers, où il y a les renforts du haut et du bas qui sont centrés, où il y a également les ambulances qui font les transferts interhospitaliers en priorité. Donc c'est vraiment le nœud de tout le dispositif et c'est vraiment important pour les deux communes autant pour Val-de-Travers que pour Val-de-Ruz d'avoir cette entité en main pour pouvoir également faire ce qu'il y a à faire, si on doit évoluer avec le dispositif, l'adapter. Aujourd'hui, c'est vrai que c'est de façon indirecte que les choses se font, elles se sont toujours bien faites d'ailleurs dans le cadre des négociations et des relations qu'on a avec l'entreprise Roland Sàrl. Il s'est toujours montré d'une extrême souplesse pour s'adapter au dispositif et là j'aimerais remercier les représentants qui sont aujourd'hui parmi nous parce que c'est ce qui a permis au dispositif d'évoluer, et puis c'est ce qui a permis aussi au Val-de-Ruz - en tout cas de la place de Malvilliers - de devenir ce centre de renfort de transfert. Donc c'est vraiment important tout le travail qui a été fait jusqu'à aujourd'hui pour arriver à cette finalité.

Ensuite pour ce qui concerne les négociations, et là, je me tourne du côté du groupe UDC, je crois qu'on a essayé d'être le plus clair et le plus complet possible. D'ailleurs, dans le cadre de la transaction, et vous l'avez entendu, la Commission de gestion et des finances a été vraiment induite dans toute cette démarche. Elle a pu suivre le rapport de l'auditeur, qui est venu auditer la société et qui a pu donner aussi son avis sur la santé de la société, au niveau des documents, sur tout ce qui concerne le budget prévisionnel. On a pu rassurer tous les membres de la Commission de gestion et des finances en leur présentant ce budget prévisionnel sur une dizaine d'années. C'est vous dire qu'on n'a pas été gratter sur les deux, trois prochaines années, on est allé voir loin pour justement bien montrer aussi que cette entreprise qu'on imagine constituer ensemble avec le Val-de-Travers, elle est pérenne et puis elle tient le coup sur les années suivantes. On peut dire aussi qu'on est dans une économie planifiée qui enlève tous les risques de crash financier qu'il pourrait y avoir. On sait combien vaut une ambulance et là il y a peut-être un point, au point 3.1 qu'il faudra que je relise attentivement, mais il me semble qu'en le survolant comme ça, les choses sont assez claires. Mais je veux bien encore le relire une fois, et puis redonner une réponse à Laurent Debrot.

Mais en tout cas, ces éléments financiers ont été absolument maîtrisés et puis notre auditeur a aussi fait un contrôle d'inventaire. Il est allé voir si l'inventaire de la société que nous allons racheter correspond bien à ce qui est mis en vente et on a un rapport tout à fait positif de cet auditeur, qui est allé « avec les deux mains dans le cambouis », si j'ose dire, voir sur le terrain, voir si tout était présent. C'est grâce aussi à cet appui qu'on est allé de l'avant.



J'aimerais aussi rassurer le groupe UDC en leur disant que pour tout ce qui concerne la réflexion sur la constitution à futur de la nouvelle société qui arrive, un notaire de la place nous accompagne dans les démarches. Il s'agit de maître Blandenier qui, à toutes les étapes, nous a accompagnés. Les Conseils communaux de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz se sont également constitué un Copil, avec quatre conseillers communaux – deux du Val-de-Travers et deux du Val-de-Ruz - qui accompagnent tout le processus jusqu'à la constitution de cette entité.

On espère aussi avec ces réponses avoir pu vous convaincre qu'on est dans une situation claire et qu'il n'y a pas « d'embrouilles » au niveau de la constitution de cette société et que, dans les 10 prochaines années, on est face à une stabilité qui ne risque pas de mettre en danger les finances de la Commune. On n'aura pas à remettre la main au porte-monnaie pendant cette période. On a vu que d'une façon planifiée à long terme, on était dans quelque chose de très sain. D'ailleurs la CGF l'a relevé dans son relevé de tout à l'heure.

Voilà j'en aurais, je crois, terminé avec vos questions, il me semble n'avoir rien oublié et puis s'il y a encore d'autres questions, nous sommes à disposition. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) pose encore la question de savoir si, dans le cas où le Conseil général de Val-de-Travers refuserait l'arrêté, le Conseil communal est prêt à partir seul dans un rachat des Ambulances Roland.

M. François Cuche (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Oui cette question est pertinente, c'est vrai qu'elle est pertinente parce qu'aujourd'hui on se trouve à une croisée des chemins où finalement l'opportunité existe et évidemment que nous sommes positifs, nous savons que du côté de Val-de-Travers, il y a aussi des gens raisonnables qui réfléchissent. On imagine que les choses vont bien se passer vendredi, et je crois savoir aussi qu'il y aura certainement une majorité pour soutenir ce projet.

Cependant, le risque existe effectivement, si cet arrêté n'est pas voté à Val-de-Travers, vous avez vu dans l'arrêté qui vous est soumis aujourd'hui, la condition sine qua non c'est que les deux Conseils généraux votent cet arrêté.

Faire de la politique fiction maintenant en vous disant ce qu'il va se passer, je crois que c'est un peu difficile. Cependant, si les cartes sont rebattues, ça va donner lieu à un nouveau travail de réflexion. J'imagine que du côté du Conseil communal de Val-de-Ruz, on va prendre la mesure de la problématique et puis voir ce qui est raisonnable de faire, voir aussi si un partenaire viendrait aussi à notre rencontre, mais ça, c'est de la musique d'avenir.

Aujourd'hui, on ne va pas se prononcer sur un plan B, parce qu'effectivement notre volonté c'est vraiment de construire quelque chose avec nos voisins du Val-de-Travers et puis de le faire d'une façon positive. Donc ce soir je n'ai pas de plan B à vous proposer, mais en tout cas le Conseil communal serait, cas échéant, attentif à la situation pour ne pas laisser filer l'affaire comme ça, c'est clair. »

Vote d'entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée tacitement.



Vote de l'arrêté relatif à la création de l'entité « Ambulances des vallées neuchâtelaises » :
l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Vote de l'arrêté relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 400'000 en faveur de la société Ambulances Roland Sàrl : l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Postulat PO22.001 – Création de l'entité « Ambulances des vallées neuchâtelaises »

« Le Conseil communal de Val-de-Ruz est invité à :

- a) Présenter un rapport d'information au Conseil général de Val-de-Ruz lié à la convention d'actionnaires de la future entité à l'issue du processus de constitution.
- b) Étudier la possibilité, avec la Commune de Val-de-Travers, de disposer d'au moins deux représentants pour chaque Conseil général en tant que membre consultatif dans le futur Conseil d'administration.
- c) Accompagner au mieux le transfert des collaborateurs au sein de la nouvelle entité. L'Exécutif rendra compte des négociations avec les partenaires sociaux, au Conseil général, à l'issue du processus de transfert.
- d) Étudier la possibilité de créer une entité de recours pour les futurs salariés.
- e) Étudier des conditions-cadres en termes de LPP, d'assurances-maladie et accidents équivalentes aux conditions actuelles des collaborateurs des ambulances de Val-de-Travers.
- f) Étudier une harmonisation du nombre de jours de vacances, à l'image de ce que bénéficient actuellement les collaborateurs des ambulances du Val-de-Travers.

Au nom du groupe socialiste, Ahmed Muratovic »

M. Ahmed Muratovic (PS) transmet la position du groupe PS

« Suite à l'approbation des deux arrêtés, le groupe socialiste vous propose un postulat, pourquoi ?

Nous venons de lire un rapport très détaillé, mais informatif, qui n'engage à rien. Le seul engagement, d'un point de vue juridique, c'est purement les deux arrêtés que nous avons vus tout à l'heure. Deux arrêtés limités qui peuvent inquiéter, vu que le projet n'est de loin pas encore terminé. Des inquiétudes existent et il serait bien que nous soyons à leur écoute, et que le Législatif soit impliqué dans la suite du processus.

Nous avons pu entendre tout à l'heure le groupe UDC évoquer la problématique de la communication et une alternative aux simples discussions en commission serait de demander un rapport à l'Exécutif. Un rapport qui n'est pas une motion, donc moins contraignant, qui permettrait un suivi - et comme je l'ai dit une implication du Législatif - mais également de s'assurer que certaines problématiques soient vraiment mises sur la table. Nous devons donc répondre à certaines inquiétudes et à de la méfiance qu'auraient certains partenaires sociaux tout à fait légitimes, notamment, dans l'autre vallée, et qui mettraient en péril ce projet.



Quand on dit responsabilités, c'est déjà s'assurer de la transparence, du succès de ce projet, éviter une grande déception des ambulanciers et des autres collaborateurs qui pourraient mener, éventuellement, une pénurie de personnel, peut-être déjà des départs au Val-de-Travers, moins chez nous. Ce qui remettrait aussi en question la sécurité de notre population.

Également pour répondre à une sensibilité de la population, la population l'année passée lors de votations fédérales a rappelé sa volonté de revaloriser certaines professions, notamment les professions dans le domaine des soins. Donc concernant les questions en détail, ici ce postulat s'est inspiré bien évidemment du rapport. Le rapport et l'arrêté répondent déjà au point A, mais les autres points sont évoqués ou ont été communiqués par d'autres partenaires sans nécessiter forcément d'implications, d'études et de retour sur ces démarches.

Le but de ce postulat est peut-être également de donner un exemple à nos collègues de l'autre vallée qui pourraient être tentés par des amendements. Des amendements qui, quand on remonte à d'autres arrêtés, sont très compliqués, qui pourraient même être rejetés, on évoque même un référendum peut-être. Donc ceci est une très bonne alternative, c'est une poire coupée en deux et c'est quelque chose de très responsable et c'est un signal qu'on envoie de sensibilité aux autres acteurs. »

M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC, pas convaincu de la totalité des points évoqués par le groupe socialiste, s'abstiendra dans son ensemble.

M. François Cuche (CC) indique que le Conseil communal ne combattra pas le postulat.

« Le Conseil communal ne combattra pas ce postulat qui vient préciser un certain nombre de choses. Nous allons effectivement vous présenter un rapport d'information lié à la convention d'actionnaires, et je pense que c'est normal que vous puissiez avoir un œil sur cette convention d'actionnaires avec quelques explications. Évidemment d'abord la Commission de gestion et des finances et ensuite l'ensemble du Conseil général pour que vous voyiez le produit fini si j'ose dire, de cette société. Donc pour nous il n'y a aucun problème de ce côté-là.

Étudier la possibilité avec la Commune de Val-de-Travers de disposer d'au moins deux représentants pour chaque Conseil général, je crois que ça aussi c'est un élément sur lequel on peut entrer facilement en matière, il n'y a pas de problème.

Accompagner au mieux le transfert des collaborateurs au sein de la nouvelle entité, l'Exécutif rendra compte des négociations avec les partenaires sociaux. Nous sommes déjà engagés maintenant avec ces partenaires sociaux, nous avons déjà posé un certain nombre d'éléments avec eux. L'idée, dans cette négociation, c'est véritablement d'offrir de bonnes conditions de travail. On sait que dans ce milieu-là il y a une certaine concurrence et le but, pour la nouvelle société, c'est que les personnes qui vont rejoindre cette entreprise se plaisent et finalement n'aillent pas regarder ailleurs parce que les conditions salariales seraient meilleures ici ou là.

Le marché est assez tendu et notre volonté à nous c'est de former, mais surtout de garder les personnes qui seront formées. Donc on va évidemment se donner les moyens pour le faire. Donc là



aussi, pour cadrer vos soucis, nous souhaitons vous dire qu'on a aussi ces soucis-là de garder le personnel.

Ensuite, l'entité de recours, là aussi c'est un élément important. Actuellement, les personnes du Val-de-Travers travaillent sous l'égide d'une fonction étatique avec une entité de recours en cas de difficultés. Ce que nous proposons c'est de mettre en place également une autorité de recours afin d'offrir un droit d'être entendu. Alors ce n'est pas tout à fait comme dans le secteur public bien sûr, mais au moins l'outil existera. Une personne qui voudra faire recours pourra le faire. Donc c'est aussi pour essayer d'être le plus semblable possible aux conditions que ces personnes ont aujourd'hui au niveau de l'exercice de leur profession.

Étudier des conditions-cadres en termes de LPP, d'assurance-maladie et accidents, oui, mais pour pouvoir véritablement le faire, il faudra que nous soyons propriétaires et que nous puissions avoir les deux mains sur les manettes pour pouvoir aller négocier avec une caisse LPP. Aujourd'hui on n'est pas propriétaire, on n'a pas encore la possibilité d'aller véritablement discuter avec les entreprises pour proposer un plan de retraite à l'image de ce que l'on veut apporter.

Étudier une harmonisation des jours de vacances, ça aussi, on peut le faire dans le cadre de la négociation qu'on est en train de mener aujourd'hui avec les partenaires sociaux dans le cadre des travaux déjà entamés. Tous ces engagements, le Conseil communal est prêt à les prendre ou les a déjà pris donc il n'y a aucun problème pour nous d'accepter ce postulat et de revenir vers vous avec un rapport peut-être déjà avant une année. Vous savez qu'un postulat, c'est une année pour rendre un rapport. Je pense qu'en tout cas pour ce qui concerne la convention d'actionnaires, nous viendrons j'imagine, si tout se passe comme on aimerait que cela se passe, avant la fin de cette année avec cette convention d'actionnaires et un petit rapport devant votre Autorité pour vous montrer comment les choses se sont passées. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) souhaite ajouter quelques remarques.

« Quelques remarques s'agissant de la lettre d) du postulat. Cette autorité de recours, je vous remercie pour vos éclaircissements, serait finalement une émanation du droit d'être entendu des fonctionnaires au sein du Val-de-Travers. J'entends très bien ça me semble plutôt positif.

L'autorité de recours, sachez que pour les salariés privés, ils ont quand même des délais légaux pour saisir les autorités judiciaires et qui sont vraiment non prolongeables et je ne souhaiterais pas que cet échelon qui arrive finalement ne soit pas l'enfer pavé de bonnes intentions.

Pour moi, effectivement, on a quand même des salariés de droit privé qui peuvent être licenciés selon le code des obligations sans avoir de communication de motif. Là on aurait la création d'un droit d'être entendu donc on aurait l'obligation pour ses employeurs de motiver le licenciement en donnant l'occasion à ses salariés de s'exprimer tout en les obligeant jusqu'à la fin du préavis à contester leur congé abusif, en les obligeant à toujours saisir le tribunal dans les six mois. Moi j'ai l'impression que la collusion est dangereuse. »



M. Ahmed Muratovic (PS) apporte quelques précisions au débat.

Le point d) souhaite simplement se rapprocher des engagements qu'a pris l'Exécutif du Val-de-Travers aux futurs employés, dans le but de se rapprocher de leur statut de fonctionnaire. Évidemment le but n'est pas de créer des problèmes administratifs ni d'encourager inutilement au recours, juste de s'approcher le plus possible du droit public. C'est le souhait de ce point d).

Concernant les assurances-maladie et accidents, vous ne les avez pas mentionnées, mais pour vous dire qu'une ambulancière ou un ambulancier peuvent facilement être inaptes au travail. Ce n'est pas quelqu'un qui est assis dans un bureau. Il suffit d'une petite lésion à la cheville. Être moins rémunéré pendant quelques mois ça peut être embêtant. C'est totalement légitime et si nous ne nous rapprochons pas de leur statut actuel, donc des collaborateurs au Val-de-Travers, tout simplement, on ne va pas remplir les engagements de l'Exécutif de Val-de-Travers, et donc ils devront bénéficier d'un dédommagement de presque CHF 300'000 (3 mois de revenus). »

M. Francis Krähenbühl (PLR) souhaite donner quelques indications.

« Juste un petit complément parce qu'il semble que l'information ne passe pas forcément sur ce qui se dit en commission ou au sein des groupes.

La Commission de gestion et des finances a consacré une séance exclusivement à ce point. Nous avons pu donc discuter de l'ensemble des aspects liés à la création de cette société.

Sur le dernier point, le point f), en tout cas, peut-être rassurer M. Ahmed Muratovic, on a obtenu la garantie que non seulement les vacances seraient harmonisées, mais que les personnes qui sont aujourd'hui à Val-de-Travers conserveront l'ancienneté dans la société privée, conserveront les heures supplémentaires lors du passage et conserveront les vacances pas encore prises lors du passage dans la nouvelle société.

J'espère que ça pourra rassurer un peu M. Ahmed Muratovic. »

M. François Cuhe (CC) apporte une précision.

« Juste une précision concernant cette autorité de recours. Bien entendu qu'on va analyser aussi son fonctionnement. On va certainement aussi cadrer les délais pour ne pas faire du tuilage, mais l'essentiel, je crois, est d'avoir au sein de l'entité élargie une oreille attentive en cas de problématique de personnel. Mais connaissant aussi la qualité des futurs directeurs, je n'ai aucun souci quant à la bonne harmonie qu'il y aura au sein de la future société. »

Mme Laurence Veya (PLR) tient à apporter son avis.

« Juste une petite chose par rapport à ce qu'on entend ce soir et qui moi m'interpelle. Comme employeur privé, on n'est quand même pas tous des sauvages. On a nos responsabilités, on a aussi des pertes de gain maladie, on a aussi des compléments accident, des prévoyances professionnelles qui tiennent la route. Moi ça me choque d'entendre que, parce qu'on va dans le privé, ça va être forcément moins bien. »



M. Ahmed Muratovic (PS) apporte quelques précisions par rapport aux dernières interventions.

« Concernant ce qu'a dit M. Krähenbühl, effectivement il y a un certainement un problème de communication vu que les acteurs sociaux ne sont pas satisfaits ou alors pas au courant de la situation concernant les vacances. Du coup il y a certainement des problèmes de communication. Quoi qu'il en soit, ce point f) est le bienvenu.

Ensuite, concernant l'interpellation de Mme Veya, on n'est pas en train de dire que le droit privé est moins bien ou que le droit public est moins bien. On est juste en train de dire qu'il y a eu un engagement auprès des collaborateurs et qu'on souhaite le respecter, c'est-à-dire se rapprocher le plus de la situation actuelle. »

Vote d'adoption du postulat : le postulat PO22.001 est adopté par 25 voix contre 4 et 10 abstentions.

15. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 215'000 pour la réhabilitation de la salle des Pas perdus aux Hauts-Geneveys

M. David Tramaux (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« L'actuelle salle des Pas perdus des Hauts-Geneveys n'est plus utilisable depuis près de 7 ans. Ceci représente un manque à gagner évident. Divers projets ont été étudiés, celui qui est retenu et qui vous est soumis ce soir est de réaliser un accès indépendant de la salle depuis l'extérieur, par la création d'une rampe d'accès permettant une desserte bien plus pratique pour tous.

L'objectif de cette réhabilitation est de pouvoir rentabiliser un bien qui ne l'est plus depuis trop longtemps. Le coût total des travaux est estimé à CHF 215'000, ceux-ci seraient réalisés encore en 2022 si c'est possible.

La CGF a demandé à combien s'élèverait le coût de la location, il nous a été répondu que le prix serait d'environ CHF 160 /m² soit un total estimatif de CHF 19'200. Au regard des coûts annuels, l'investissement est rentable.

À noter que la présente demande ne figure pas au budget des investissements 2022, mais remplace des projets repoussés en 2023. La présente demande a été acceptée à l'unanimité des membres présents lors de la CGF. »

M. Isabelle Ecoutin-Dupuy (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR - Le Centre a pris connaissance avec intérêt de cette demande de crédit.

Il s'agit, à ce jour, d'un bâtiment inutilisable à mesure qu'il est dépourvu d'une sortie de secours.

Les travaux projetés vont permettre de remédier à cet état de fait et au-delà, de générer des revenus pour la Commune, un potentiel locataire étant déjà trouvé.



Ce projet permettant de préserver le bâti communal et de le valoriser, c'est avec enthousiasme que le groupe l'acceptera à l'unanimité, en remerciant le Conseil communal. »

M. Claudio Cerini (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté.

Ainsi que présenté dans le rapport, la surface de 120 m² est actuellement inutilisable. Le projet présente les travaux pour l'aménagement de cette salle (passerelle d'accès, menuiserie, ferblanterie, etc.). L'opportunité de louer cette surface à la Fondation Perce-Neige permettra de rentabiliser du point de vue financier, mais surtout en matière d'image, le projet.

Notre groupe acceptera la proposition d'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 215'000 pour la réhabilitation de la salle des Pas perdus des Hauts-Geneveys. »

M. Yves Pessina (Les Verts) transmet la position du groupe VVL.

« Le groupe des Verts-Verts'libéraux a lu avec intérêt le rapport relatif à la réhabilitation de la salle des Pas perdus aux Hauts-Geneveys.

Notre Commune possède une infrastructure inutilisable pour des questions de sécurité. On nous propose de la remettre en état pour une utilisation à la location dans le but de la rentabiliser. De plus, ladite location serait déjà quasiment assurée pour une institution de la place, qui devrait vraisemblablement bénéficier de ce nouvel espace.

Ce chantier étant financé par l'abandon des projets figurant au budget 2022, nous ne pouvons qu'émettre un jugement positif.

Une dernière remarque cependant, qui s'avère être plus générale que le cadre direct du sujet qui nous occupe. Le groupe des Verts-Verts'libéraux suggère que, dans des cas comme celui-ci, une visite de l'objet sujet de la demande de crédit soit organisée pour les membres du Conseil général le souhaitant, ceci dans le but de pouvoir percevoir plus en détail et de visu, certains tenants et aboutissants.

Pour le reste, cette demande n'a pas suscité de débat enflammé au sein de notre groupe qui acceptera donc cette demande de crédit. »

M. Michel Favre (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Notre groupe a pris connaissance du rapport concernant la réhabilitation de la salle des Pas perdus aux Hauts-Geneveys. La solution proposée nous paraît être adéquate. Nous accepterons donc la demande de crédit de CHF 215'000, à condition bien sûr que l'argent investi ne soit, lui, pas perdu. »

M. Yvan Ryser (CC) indique qu'il prend note de la demande du groupe Verts-Verts'libéraux, concernant les visites pour ce type de demandes. La demande sera traitée.



M. Vincent Martinez (PLR) se récusé concernant ce point et un autre questeur comptabilise les votes.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 215'000 pour la réhabilitation de la salle des Pas perdus aux Hauts-Geneveys : accepté à l'unanimité.

16. Rapport d'information concernant la modification partielle de minime importance du plan d'aménagement local de Cernier, secteur "Le Seu"

Mme Isabelle Romerio (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport d'information concernant la modification partielle de minime importance du plan d'aménagement local de Cernier, secteur « Le Seu » et en remercie son auteur.

Le groupe PS trouvait la solution retenue par le Conseil communal adéquate et voyait d'un bon œil l'aboutissement d'une affaire datant d'une quinzaine d'années.

Cependant, dans l'intervalle, deux lettres de propriétaires s'opposant à la modification du PAL telle que proposée ont été reçues. Le groupe PS souhaiterait donc entendre le Conseil communal sur ces courriers avant de prendre position. Après ces explications, une courte interruption de séance pourrait être demandée. »

M. Yann Mesot (UDC) communique le rapport du groupe UDC.

« Notre groupe a étudié ce document ainsi que les deux courriers reçus par le Conseil communal avec attention.

Ces quelque 77 m2 n'ont pas suscité de réel débat dans notre groupe. Nous sommes cependant conscients que les propriétaires des biens alentour peuvent être soucieux. Le Conseil communal a-t-il pris contact avec ces propriétaires afin de discuter avec eux du dossier ? Tout du moins afin de les rassurer ou d'entendre leurs préoccupations.

Pour conclure, nous espérons que la Commune puisse faire de même pour toutes les requêtes similaires et ainsi harmoniser les pratiques communales.

Nous accepterons le dossier. »

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le groupe des Verts-Verts'libéraux a également pris connaissance de ce dossier et a été interpellé aussi par les deux courriers qui ont été reçus récemment et aimerait, à ce titre, entendre le Conseil communal pour clarifier un certain nombre de points qui ont été évoqués dans ces courriers avant de prendre une décision définitive. »



M. Jan Villat (PLR), après quelques mots pour ses au revoir puisqu'il siège pour la dernière fois au Conseil général, transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Il y a eu très peu de débats au sein du groupe PLR-Le Centre, cela nous paraissait très clairement une modification de minime importance et le groupe s'apprête donc à voter à l'unanimité cette modification. »

Cependant, nous sommes également un petit peu perplexes à la suite des deux courriers reçus. C'est donc volontiers que l'on entendra le Conseil communal avant de prendre définitivement position. »

M. Roby Tschopp (CC) transmet la position du Conseil communal.

« En effet, c'est légitime, à la suite des deux courriers qui ont été adressés à votre Autorité, que certaines questions se soient soulevées. Je me suis permis de faire intégrer dans le powerpoint le plan, comme ça on peut en parler ensemble. »

C'est vrai que, pour une fois que je vous disais que le service de l'aménagement du territoire avait accepté qu'on avait des procédures de minime importance, voilà que ce sont les riverains qui ne le voient pas du même œil.

Néanmoins, si je comprends bien la problématique et les soucis qui peuvent être causés aux riverains, je dois quand même préciser que la modification de minime importance à laquelle nous procédons et de laquelle nous vous informons selon les procédures ne change aujourd'hui rien à leur situation. Peut-être que vous voyez, les zones beiges au nord du secteur du Seu, elles sont des zones agricoles qui sont reconnues comme surfaces d'assolement. C'est aujourd'hui quasiment autant tabou qu'un cimetière aztèque. Donc on ne le touche pas. Dans une des lettres, on nous propose de profiter pour ouvrir un nouveau quartier, ça, il n'en est pas question aujourd'hui. La zone hachurée, ce sont des SDA potentielles, que le Canton a identifiées, donc il pourrait encore aller tester et les inclure dans l'inventaire, parce qu'il faut savoir que chaque Canton a reçu de Berne un quota de surfaces d'assolement à préserver sur son territoire et que le Canton de Neuchâtel a essentiellement le Val-de-Ruz, un peu le Littoral et un peu le Val-de-Travers, pour assurer ses surfaces d'assolement, donc tout est chez nous.

La zone qui est en blanc par contre, est aujourd'hui hors de la zone à bâtir donc naïvement en zone agricole, mais elle n'est pas répertoriée comme zone agricole à l'inventaire des SDA parce que c'est un chemin en chaille.

Donc aujourd'hui, les deux parcelles numéro 1567 et 1566 en partie, qui sont inconstructibles, qui sont en mauve, sont déjà accessibles, preuve en est je crois que le mécanicien qui change les pneus reçoit ses clients par le dessus de son hangar.

Donc la seule chose que nous faisons aujourd'hui, c'est de passer ce coude au domaine en zone à bâtir, ce qui en effet, et ça je ne peux pas contester aux voisins leur petit souci, ouvre de facto la parcelle 1566 à possible dépôt de permis de construire parce que, si on pouvait encore, il y a quinze



ans dans la pratique, tolérer les accès à des parcelles constructibles par la zone agricole, aujourd'hui, c'est strictement un tabou. Donc on doit mettre l'accès aussi en zone à bâtir.

Et si on voulait être un tout petit peu extrémiste, je dirais que si on appliquait la loi au sens strict, le garagiste n'aurait pas son accès non plus. Donc je suis un tout petit peu surpris par une partie de ces lettres qui disent « oui, on est embêtés parce qu'on aura du trafic supplémentaire, en même temps nous on peut accéder de manière « illégale » » tout en précisant que ce n'est pas illégal que je veux dire, car je le répète, il y a 15 ans ça ne l'était pas. Aujourd'hui cette situation on la règle.

Les premiers qui nous ont écrit, donc les époux Greub, ont été contactés par téléphone par les services, on les a un peu entendus. C'est clair, ils ont une entrée qui conduit à leur habitation. Ils ont une deuxième entrée qui conduit à trois boxes et à cinq places de parc, et qui est grevée d'un droit de passage, donc soit ils ont acheté la parcelle avec le droit de passage, soit ils ont vendu le droit de passage, mais enfin, le droit de passage existe. Bien sûr, c'est un peu embêtant, quand on a un droit de passage, et que tout à coup on peut imaginer que dans l'avenir, il y aura 15 personnes de plus qui vont passer, mais ce n'est pas non plus une modification de la situation, ce droit de passage existe. Je le répète, ce n'est pas l'entrée qui est devant leur maison, c'est l'entrée qui est à côté.

On propose, dans les écrits, de faire un 3^e accès, un peu à côté. Il faut savoir deux choses. Il y a un tableau électrique Groupe E, sur un bout de parcelle qui appartient à Groupe E, donc c'est un peu compliqué de faire une route à travers, et puis il y a 3 mètres de différence de niveau entre la route et le plateau à ce niveau-là.

Donc techniquement, ça peut être compliqué, mais on peut tout faire en génie civil, après, c'est peut-être mon côté un peu partisan qui ressort, avoir trois accès qui se suivent sur 15 mètres, ce n'est pas ce qu'on recherche dans l'aménagement du territoire. On veut plutôt mutualiser, déployer les surfaces d'accès.

Alors j'ai bien lu les lettres qui nous ont été écrites. Encore une fois, les époux Greub, ont eu un contact téléphonique, Mme Joye, qui nous a écrit aujourd'hui, non, mais en toute sincérité, je ne pense vraiment pas qu'il y ait une péjoration significative de la situation de ces deux propriétaires qui, aujourd'hui déjà, ont un droit de passage à leur charge et qui sont, aujourd'hui déjà sur une parcelle constructible donc, en partie, ils exploitent la constructibilité puisqu'ils louent à un garagiste le hangar. L'option de profiter pour faire un grand quartier là-derrrière avec la mission de réduction de la zone à bâtir que nous avons pour le PAL que nous sommes en train de préparer, elle n'est pas réaliste. Soit dans la philosophie, soit avec la problématique des surfaces d'assolement.

Donc moi je vous propose de rester rationnels, d'accepter la prise en compte de ce rapport d'information sur la parcelle de minime importance. Je vous fais des paris que lors d'un éventuel permis de construire qui pourrait venir sur la parcelle 1566, les propriétaires ont cette fois la possibilité formelle de formuler des oppositions, parce qu'aujourd'hui on n'est pas encore au stade de la construction et des accès et c'est à ce moment-là qu'ils vont faire valoir leurs revendications en termes de voisinage et non pas aujourd'hui la « retouche » de ce plan d'aménagement, qui ne fait qu'officialiser un accès qui existe déjà. »



La demande d'interruption de séance n'étant pas demandée il est passé au vote de prise en considération du rapport.

Vote de prise en considération du rapport : accepté à l'unanimité.

17. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

18. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I22.002 - Vidange des containers à verre et enlèvement des ordures ménagères

« Il me semblerait logique de favoriser une entreprise de la région pour le ramassage du verre et des ordures ménagères, étant donné que l'on dispose d'entrepreneurs compétents à Val-de-Ruz.

De plus, l'entreprise mandatée actuellement ne fait pas son travail dans les règles, car des manquements sont présents et de nombreux passages inutiles sont constatés lors de la tournée des poubelles.

Yves Tanner (UDC) »

M. Yves Tanner (UDC) avait, lors de la séance précédente, développé son interpellation, en voici le texte.

« Ayant été interpellé par plusieurs personnes et remarquant également bien des manquements dans le ramassage des objets cités en titre, je me dois d'interpeler le Conseil communal.

- 1) La Commune se dit une écorégion responsable et l'on externalise le ramassage des objets cités en marge alors que l'on possède les transporteurs nécessaires dans notre commune.*
- 2) La commune a mandaté l'entreprise Botteron Transports pour mettre en route le ramassage du verre avec les nouveaux conteneurs en 2021, cette entreprise a donc fait des frais pour s'équiper du matériel nécessaire et performant à l'inverse, me semble-t-il, l'entreprise mandatée actuellement qui vide ces containers dans un camion poubelle ou camion à ordures ménagères et donc, dès que l'on vide un container, il faut vider tous les mêmes containers avant de décharger le camion, car la structure du camion ne permet pas de changer d'agrégat pour vider les autres couleurs de verre contrairement à l'entreprise Botteron dont la structure du Camion permet de changer la benne rapidement et donc de vider d'autres couleurs de verre si la benne n'est pas pleine, d'où une certaine écologie bienvenue.*
- 3) L'entreprise mandatée est domiciliée à Neuchâtel et doit donc à chaque fois faire la navette jusqu'à notre commune. De plus, les impôts de cette entreprise ne sont pas payés dans notre commune, d'où une perte importante pour notre région.*



- 4) *Lors de la vidange des containers, il arrive fréquemment que du verre finisse à côté du camion et qu'il ne soit pas ramassé par la personne responsable. J'en ai moi-même fait les frais avec deux pneus éclatés, chambre à air comprise avec mon vélo à la tombée de la nuit au mois de février. Ce qui ne peut pas arriver avec les grosses bennes utilisées par la concurrence de proximité, car la place pour vider les containers est largement plus grande.*
- 5) *La Commune aime bien se comparer aux autres communes avoisinantes, je me permets d'en faire de même avec mon interpellation. À Val-de-Travers, le ramassage des déchets est toujours octroyé à l'entreprise Zbinden qui est basée dans la commune, c'est donc une situation logique et écologique.*
- 6) *Si la raison du prix entre en ligne de compte, encore faut-il voir si le prix permet à l'entreprise de ne pas être dans les chiffres rouges durant les quatre années que dure le contrat et comment pouvoir contrôler une éventuelle hausse du prix du transporteur ? Pour baisser les prix, nos cantonniers pourraient très bien être à l'arrière du camion comme à l'époque et d'après le coup de fil que j'ai eu au mois d'août avec Monsieur Geiser, il était apparu qu'il y avait effectivement un certain temps libre pour ce travail.*
- 7) *Je me permets également de dire que l'entreprise engagée ne possédait donc pas le camion lors du contrat et que le contrat stipulait bien d'être en possession du permis de circulation dudit véhicule.*
- 8) *Lors du ramassage des ordures ménagères, c'est un incessant ballet de camion de l'entreprise mandatée, car le camion qui fait le porte à porte pour les déchets ne possède pas de grue pour vider les molochs. Il y a donc deux, voire trois mêmes camions qui circulent et se croisent continuellement et comment être sûr que nos déchets sont correctement pesés et déclarés même si la balance est installée sur les véhicules alors que la concurrence, à l'époque, locale était équipée du tout sur un seul camion, avec bien entendu un seul passage.*

Pour une Commune écoresponsable, il serait préférable de favoriser les entrepreneurs locaux, car lorsqu'on attribue des biens communaux, la première des choses que l'on nous dit, c'est d'être domicilié dans la commune.

Le Conseil communal a donc bien entendu la possibilité de me répondre lors d'une prochaine séance, car c'est une question très importante pour bon nombre de citoyens et il est du devoir de notre commune d'agir avec sa population.

Je remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu m'écouter par cette interpellation et prie donc le Conseil communal de revoir sa copie pour une entente sereine avec sa population. »

M. Daniel Geiser (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Suite au développement de l'interpellation de M. Tanner lors de la dernière séance, voici les réponses qui peuvent être données à votre Autorité :



- *Ce n'est pas parce que Val-de-Ruz est une écorégion qu'elle ne doit pas respecter la Loi sur les marchés publics. Vu les montants en jeu, les appels d'offres doivent être ouverts sur l'ensemble du territoire suisse.*
- *L'entreprise Botteron a accepté un mandat confié par VADEC, et non la Commune, pour la levée des conteneurs et l'a exécuté de manière provisoire jusqu'à fin 2020. Elle s'est équipée d'un système de ramassage sur conseil de VADEC. Le contrat provisoire s'est renouvelé jusqu'à fin 2021 le temps d'organiser la mise au concours. L'entreprise était au courant que ce mandat ferait l'objet d'un appel d'offres « marché public ». La manière dont sont vidés les conteneurs n'est pas à mettre en cause.*
- *Le résultat de l'appel d'offres a permis à l'entreprise SVEDEL, sise à Vauseyon, de remporter le mandat du levage des conteneurs pour 4 ans dès le 1^{er} janvier 2022. Nous ne pouvons pas choisir les entreprises mandatées en fonction du niveau d'impôts qu'elles paient dans la commune. C'est illégal.*
- *Depuis 2022, nous avons constaté une très forte diminution des réclamations dues au verre tombé à côté des conteneurs, à part l'unique réclamation reçue provenant de l'interpellateur. C'était bien différent auparavant où la Commune a dû intervenir à plusieurs reprises par courriels et demandes récurrentes pour que le prestataire précédent nettoie correctement les lieux.*
- *Le choix des bennes plus « petites » a été voté par votre Autorité en août 2018 ; il faut concéder que cela pose quelques problèmes notamment pour le papier/carton ; toutefois, l'amortissement est prévu sur 10 ans, nous en reparlerons.*
- *Il n'y a pas lieu de se comparer à Val-de-Travers : la loi sur les marchés publics est la même pour tous.*
- *Pour le ramassage des déchets urbains (poubelles en bord de route), la mise au concours du mandat, sans cantonniers, pour 2022 à 2025 a permis de gagner plus de CHF 100'000 sur l'ancien mandat, qui lui était avec cantonniers mis à disposition par la Commune pour l'entreprise).*
- *Le temps de travail de chaque cantonnier est utilisé au mieux pour toutes les tâches courantes ; il arrivait qu'il faille attendre le camion ou qu'il y ait un problème technique à résoudre ce qui nous faisait perdre du temps. C'est désormais l'entreprise mandatée qui s'en charge. Le temps gagné est attribué à d'autres tâches énergivores, par exemple l'entretien des espaces verts sans herbicides et le solde de la reprise des trottoirs de l'État, qui n'est pas négligeable.*
- *Concernant la détention de camions, les règles du marché public ont été respectées. Le recours formé par l'entreprise Botteron a été refusé clairement par le Tribunal cantonal.*



- *Quant à l'entreprise mandatée, elle s'organise comme elle l'entend. La tournée est facturée sur la base du nombre d'heures annuellement, ceci indépendamment du poids des déchets récoltés. Aucune heure supplémentaire ne peut être revendiquée.*

En conclusion, la Commune veille à une organisation optimale du service de ramassage des déchets à domicile et de lavage des conteneurs des écopoints. La mise au concours permet non seulement d'obtenir une bonne qualité de la prestation selon les besoins de la Commune, mais aussi d'en obtenir un prix raisonnable eu égard aux moyens financiers communaux disponibles. »

M. Yves Tanner (UDC) trouve dommage de ne pas employer d'entreprise régionale, mais il est toutefois satisfait.

Interpellation I22.003 - Élève, où vas-tu ?

« En fin d'année 2018, le Conseil Communal nous avait soumis un rapport sur la réorganisation de l'école accompagné d'une modification du règlement général du CSVR. À l'origine de ce rapport se trouvait la volonté du Conseil Communal de ne plus avoir de classes à deux niveaux dès la 3e année, ce qui impliquait de déplacer les enfants entre les villages afin de pouvoir lisser les effectifs des classes. Le Conseil Communal nous avait promis (ainsi qu'aux parents) que cette manière de faire permettrait aussi de créer des groupes classes pérennes dès la 3e année. Enfin, cette réforme devait donner aux enfants et aux parents une meilleure visibilité sur le parcours scolaire des élèves. Notre groupe s'était opposé à cette réforme dont une des conséquences était l'augmentation importante des déplacements d'enfants entre les villages. Quatre ans après l'adoption de cette réforme, l'objectif de stabiliser les effectifs et les groupes classes de 3e et 4e, puis du 2e cycle ne semble pas atteint :

- Des groupes classes sont séparés en cours de scolarité à plusieurs reprises ;
- Des classes à deux niveaux existent toujours en 3e et 4e, puis sont séparées, ce qui n'est pas sans conséquences sur les liens sociaux ;
- La prévisibilité des enclassements reste floue sur le long terme pour les parents et les élèves et n'est pas assurée comme cela était annoncé ;
- Malgré les transports d'élèves, les effectifs de certaines classes sont parfois supérieurs au maxima annoncés lors de la réorganisation de 2018.

D'autre part, l'organisation des transports génère un mécontentement important chez de nombreux parents dont les enfants, souvent scolarisés dans des villages différents, arrivent à la maison à des heures assez éloignées, ce qui ne va pas sans poser de problèmes dans la gestion des pauses de midi pour les enfants du 1er cycle surtout.

Partant de ces constats, notre groupe se demande où sont passées les promesses faites en 2018.

Le Conseil Communal peut-il nous renseigner sur les points suivants :



- Parmi les objectifs visés en 2018, lesquels ont été atteints, et dans quelles mesures ? Le Conseil Communal est-il en mesure de quantifier l'impact financier de la réforme ? Est-ce que l'impact en termes de transports (coût et kilomètre parcourus) peut être quantifié ?
- Est-ce que les objectifs pédagogiques visés par cette réforme ont été atteints ?
- Pour quelles raisons a-t-on aujourd'hui recours à la fois à des classes à plusieurs niveaux en 3e et 4e, à la réorganisation de groupes classes durant les cycles 1 et 2 et au déplacement d'élèves ?
- Quelle est la stratégie à court, moyen et long terme du Conseil Communal en termes d'organisation scolaire ?

Romain Douard »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond à la question au nom du Conseil communal, qui avait été développée lors de la séance du 2 mai 2022.

« En réponse à la première remarque qui figure dans cette interpellation, qui dit ceci :

« À l'origine de ce rapport se trouvait la volonté du Conseil Communal de ne plus avoir de classes à deux niveaux dès la 3^e année, ce qui impliquait de déplacer les enfants entre les villages afin de pouvoir lisser les effectifs des classes. Le Conseil communal nous avait promis (ainsi qu'aux parents) que cette manière de faire permettrait aussi de créer des groupes classes pérennes dès la 3^e année. »

Je me permets de vous répondre que cette affirmation sur laquelle se fonde l'interpellation est inexacte, et ceci en relation au point 6.3.3 du rapport dont vous faites référence et qui précise ceci :

« L'option proposée est de renoncer aux classes à deux degrés à partir du Cycle 2, de réunir les élèves dans un collège de la zone proximale du village de domicile, idéalement via les transports publics ou en privilégiant les synergies possibles avec les transports scolaires déjà existants. »

L'option de faire des classes à 1 degré dès la 3^e a été étudiée, mais pas retenue.

2° Quatre ans après l'adoption de cette réforme, l'objectif est de stabiliser les effectifs et les groupes classes de 3^e et 4^e.

Réponse : Comme expliqué précédemment, ce n'était pas un objectif.

3° : [...] puis du 2^e cycle ne semble pas atteint [...] »

R : C'est atteint, aucun groupe classe n'a été défait au Cycle 2 depuis la réorganisation.

4° Des groupes classes sont séparés en cours de scolarité à plusieurs reprises.

R : Au Cycle 1 uniquement. Les classes 1/2 sont obligatoires et imposées par le Canton. Aussi, en 3^e et 4^e il faut refaire des groupes. Dès que le nombre d'élèves par année n'est pas un multiple de 18



(avec tolérance de plus ou moins 3 élèves), nous sommes obligés de faire des classes à deux degrés et/ou de déplacer des élèves entre collèges pour équilibrer les effectifs.

5° Des classes à deux niveaux existent toujours en 3^e et 4^e, puis sont séparées, ce qui n'est pas sans conséquences sur les liens sociaux.

R : Ils sont séparés pour les raisons expliquées au point précédent et au Cycle 2 pour faire des classes à 1 degré dès la 5^e, conformément à la réorganisation.

6° La prévisibilité des enclassements reste floue sur le long terme pour les parents et les élèves et n'est pas assurée comme cela était annoncé.

R : C'est vrai pour le Cycle 1. Faire des classes de 1 degré en 3^e et 4^e augmenterait considérablement les déplacements d'élèves entre les villages. C'est une des raisons pour lesquelles les classes à 1 degré en 3^e et 4^e n'ont pas été retenues.

7° Malgré les transports d'élèves, les effectifs de certaines classes sont parfois supérieurs au maxima annoncés lors de la réorganisation de 2018.

R : La loi ne fixe pas de maxima, mais impose un total de classes en fonction du nombre d'élèves sur l'entier du cercle. Pour le Cycle 1 : total élèves du Cycle 1 de Val-de-Ruz divisé par 18 = nb de classes autorisées (divisé par 19 au C2 et divisé par 20 au C3). Ceci oblige à déplacer des élèves entre collèges pour équilibrer ces effectifs.

Deux mots concernant les transports d'élèves dans notre commune. Ceux-ci existaient déjà bien avant la réorganisation scolaire, du temps de nos parents et de nos grands-parents, qui déplaçaient les élèves dans les collèges du Val-de-Ruz avec des chars tirés par des chevaux puis en tracteurs. Les déplacements à pieds étaient privilégiés et les enfants du Côté, pour prendre un exemple, effectuaient 4 trajets par jour pour se rendre au collège du Pâquier, ceci sans avoir eu la chance d'avoir un bus qui aurait pu les prendre à proximité de leur habitation pour les déposer devant le collège comme cela se fait actuellement.

Après ce bref rappel historique, il est vrai que la réorganisation a augmenté le nombre d'élèves à déplacer (sur 1'600 élèves aux Cycles 1 et 2 : on en déplaçait en moyenne 120 élèves précédemment et en moyenne de 200 depuis la réorganisation).

Par contre, il y a une économie des heures d'appui à donner pour de gros effectifs, les effectifs actuels étant mieux répartis. Pour l'école, la réorganisation constitue une plus-value pédagogique avec des effectifs de classes mieux équilibrés au Cycle 2.

8° Parmi les objectifs visés en 2018, lesquels ont été atteints, et dans quelle mesure ?

R : Les objectifs étaient :

Pour le Cycle 2



Un lissage des effectifs afin d'éviter les situations que nous connaissons aujourd'hui de classes de 24 élèves ou plus ; les effectifs sont maintenant moins inégaux entre les collèges et les dépassements de 22 élèves par classe sont rares.

Une suppression des classes à deux degrés de scolarité, conformément aux besoins de différenciation, aux nouveaux moyens d'enseignement et d'évaluation. À relever qu'il n'y a plus eu aucune classe à deux degrés depuis la réorganisation.

La constitution de groupes classes stables à partir du Cycle 2 ; aucun groupe classe n'a été défait depuis la réorganisation (sauf déménagements.).

Pour le Cycle 1

Une harmonisation des après-midis de congé en 2^e, 3^e et 4^e années à l'échelle du cercle, a été mise en place depuis la réorganisation, à la satisfaction des familles et des structures parascolaires, car cela facilite grandement leur organisation.

9° Le Conseil Communal est-il en mesure de quantifier l'impact financier de la réforme ? Est-ce que l'impact en termes de transports (coût et kilomètre parcourus) peut être quantifié ?

R : Le coût des transports varie et a toujours varié en fonction de la répartition des effectifs par niveau entre les collèges. Toutefois, cette opération globalement neutre est influencée chaque année en fonction des effectifs, de la répartition des élèves, du nombre de transports à mettre en place, de l'ouverture de nouvelles classes et de l'appui qui doit être mis en place. Pour rappel, nous enregistrons en moyenne 40 déménagements par mois dans les écoles à l'échelle du Cercle.

Concernant les transports, il faut préciser que nous avons dû régulariser rapidement une situation qui n'était pas dans la légalité depuis plusieurs années, par une mise aux marchés publics des transports scolaires sur l'ensemble du Val-de-Ruz, hormis les deux lignes desservies par les transporteurs privés de La Montagne, qui font l'objet de contrats séparés établis pour 4 ans et valables jusqu'en août 2024.

Suite à cette mise aux marchés publics, ce sont 4 prestataires qui ont fait valoir leur offre et c'est l'entreprise Carlavier de Savagnier qui a remporté le marché pour un contrat à forfait de CHF 371'907 TTC.

10° Est-ce que les objectifs pédagogiques visés par cette réforme ont été atteints ?

R : Oui. Au Cycle 2, le corps enseignant se félicite de cette mise en place, qu'il espérait, car cette organisation facilite la différenciation nécessaire à la gestion de l'hétérogénéité des élèves due notamment au projet inclusif suisse.

11° Pour quelles raisons a-t-on aujourd'hui recours à la fois à des classes à plusieurs niveaux en 3^e et 4^e, à la réorganisation de groupes classes durant les Cycles 1 et 2 et au déplacement d'élèves ?

R : Le Canton fixe un total de classes en fonction du nombre d'élèves sur l'entier du Cercle. Pour le Cycle 1 : total élève du C1 divisé par 18 = nb de classes autorisées. Ceci oblige à déplacer des élèves entre collèges pour équilibrer les effectifs. Pour ne plus déplacer d'élèves, il faudrait que chaque



collège ait pour chaque degré scolaire un nombre d'élèves qui soit un multiple de 18 (avec une tolérance de plus ou moins 3 élèves).

Ce qui est intéressant à souligner c'est que suite à cette question, la direction a fait une projection pour l'exercice 2021-2022 qui excluait les déplacements d'élèves sur tout le territoire du Val-de-Ruz. Il est intéressant de constater que l'on obtiendrait un dépassement de 12 classes qui ne seraient dès lors pas subventionnées ni autorisées par le SEO et qui coûterait 1,5 mio à la charge de la Commune.

Il y aurait plusieurs classes à 3, 4, 6 et 9 élèves et certaines à 25, 26 et 29 élèves.

De plus, les collèges de Montmollin, Coffrane et Boudevilliers n'auraient pas la capacité d'accueillir tous leurs élèves.

12° Quelle est la stratégie à court, moyen et long terme du Conseil communal en termes d'organisation scolaire ?

R : Elle est dépendante des axes stratégiques développés par le Canton. Actuellement, 5 groupes cantonaux travaillent sur l'organisation de l'école à futur.

Concernant les infrastructures communales, il a été décidé dans le PAL qu'en cas de besoin d'agrandissements de collèges, Les Geneveys-sur-Coffrane et Cernier pouvaient être agrandis pour rassembler davantage d'élèves. Les grands collèges facilitent l'organisation des classes par un lissage des effectifs de classes d'un même degré. Ils favorisent ainsi les dynamiques pédagogiques et l'entraide entre enseignants et diminuent le coût concernant le nb de salles spéciales nécessaires (AMB-AMT-Gym).

Concernant l'organisation scolaire, on constate depuis quelque temps, se multiplier les revendications des parents sur l'organisation scolaire, sur l'organisation des transports, sur les horaires des cours, sur l'heure d'ouverture des collèges, en nous suggérant quels élèves doivent être déplacés avec leur enfant, pour aller chez telle enseignante et dans telle classe. Vous comprendrez aisément qu'il est difficile d'y donner suite sans péjorer le bon fonctionnement du CSVR dans les 14 collèges des villages et dans celui de La Fontenelle.

Concernant les déplacements d'élèves, il faut savoir que nous faisons appel à un ingénieur des transports qui règle « à la minute » cette « Grande horloge » des courses dans le Val-de-Ruz. L'enclassement est étudié par les directeurs-adjoints, aidés du directeur du CSVR si nécessaire et par moi-même pour les cas litigieux.

Pour terminer cette intervention, je tiens à relever que l'enclassement des 2'300 élèves du CSVR est organisé non pas pour chicaner les familles comme on pourrait le croire à la lecture d'écrits de certains parents, mais bien par la volonté d'assurer une planification cohérente des classes, laquelle doit favoriser le cursus scolaire des élèves, pour les faire grandir, pour qu'ils deviennent des femmes et des hommes responsables et autonomes, bien dans leur peau. Pour qu'ils acquièrent également tous les outils nécessaires pour démarrer dans la vie active, dans leur vie d'adulte à en devenir.



Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous informer que la direction du CSVR se tient à disposition pour animer une séance à l'intention des membres du Conseil général qui seraient intéressés par une présentation sur l'organisation scolaire et son fonctionnement.

Une proposition de date vous parviendra par courriel après la rentrée scolaire. »

M. Romain Douard (Les Verts) indique qu'il est satisfait sur le contenu des réponses, pas forcément sur le fond.

Interpellation I22.004 - Val-de-Ruz est-il le "no man's land" du Parc Chasseral ?

« Cette interpellation, il s'agit d'un coup de gueule adressé au Parc Chasseral. En consultant la carte 2022 que vous avez sous les yeux du Parc Chasseral, on pouvait s'attendre à y découvrir quelques points d'intérêt dans la partie ouest de la commune de Val-de-Ruz, après intégration de la totalité des villages de la commune fusionnée au Parc. Si vous voulez voir de manière plus détaillée, on a reçu ces cartes aujourd'hui, c'est la même que ça.

Et bien le tour est vite fait : strictement rien de plus à Val-de-Ruz que ce qui figurait déjà sur l'ancienne carte avant la fusion. Pas le moindre élément marquant dans les nouveaux villages qui rejoignent le Parc. Aucune trace du Mont Racine, Tête-de-Ran, qui n'y figure pas non plus ; pas davantage de mentions de la métairie du Mont-Dar, alors que la plupart des métairies dans le périmètre du Parc sont mentionnées. La route traversant le Val-de-Ruz de Valangin à Dombresson « oubliée », de même que celle menant de la Vue-des-Alpes à Tête-de-Ran, ou encore toutes celles qui mènent à Engollon et Coffrane. Une seule randonnée est proposée, du Pâquier à La Vue-des-Alpes, prolongée jusqu'aux Hauts-Geneveys, rien d'autre, notamment aucun sentier didactique signalé (qu'en est-il des murs de pierres sèches, des boviducs ou des chemins chouettes ?).

On comprend qu'il ne s'agit pas de reproduire les cartes routières ou de Swisstopo, mais on pouvait espérer trouver un minimum d'informations, en particulier relatives au tourisme dans le contexte de la promotion du label de Val-de-Ruz en tant qu'écorégion.

Notre cotisation annuelle s'élève à CHF 4 par habitant et par année, soit CHF 70'000. Rappelons également que nous avons accordé en 2020 un prêt, qu'on peut considérer à fonds perdu, de CHF 100'000 pour la Fondation Maison Chasseral des Savagnières. Au total tout cela représentera près de CHF 800'000 sur les dix prochaines années qu'est la durée de validité d'une charte, la charte Parc Chasseral.

Nos questions sont donc les suivantes :

- Des démarches ont-elles été entreprises depuis l'annonce de l'adhésion de l'ouest de la commune au Parc en vue de promouvoir les atouts de notre commune ?
- Des actions sont-elles prévues pour remédier aux lacunes identifiées, et ce dans les meilleurs délais, ou faudra-t-il attendre la nouvelle charte en 2032 pour que Val-de-Ruz ne soit plus un « no man's land » touristique ?



- Est-ce qu'on attend-on des retombées concrètes de notre participation au Parc Chasseral, et si oui lesquelles ?

Au nom du groupe PLR-Le Centre, Francis Krähenbühl »

M. Roby Tschopp (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Nous avons dû prendre acte de la dernière carte publiée par le Parc Chasseral suite à l'entrée de l'entier de la commune de Val-de-Ruz dans le Parc en janvier 2022, c'est-à-dire il y a presque six mois, car elle n'était pas forcément flatteuse ou adroite en ce qui concerne la partie Val-de-Ruz du Parc. Néanmoins, elle n'était pas féroce ment incomplète non plus, mais la remarque a été notée.

L'interpellation demande comment Parc Chasseral traite Val-de-Ruz en filigrane. J'ai rassemblé certains chiffres et certains éléments pour essayer d'être assez synthétique.

Du 1^{er} janvier 2013 date d'entrée en force de la Commune de Val-de-Ruz à décembre 2021, dernière période comptable, Val-de-Ruz a cotisé pour CHF 225'000 cumulativement au Parc et a contribué encore à hauteur de CHF 90'000 de manière ponctuelle sur des projets précis.

En échange, le Parc a réalisé des projets et des investissements pour CHF 2'120'000 dans notre commune, c'est-à-dire CHF 230'000 en moyenne annuelle. Il y a des choses très chères et qui ne sont pas extrêmement utiles, mais qui constituent quand même le paysage de notre patrimoine, les murs en pierres sèches, pour CHF 1'500'000 (en arrondissant largement), les franges urbaines et plantations d'arbres pour plus de CHF 400'000, les deux expositions Art-en-Vue pour environ CHF 400'000 également, la collaboration avec les écoles pour à peu près CHF 150'000, les petits projets autour des nichoirs, de l'observation des oiseaux et d'autres actions de ce type pour à peu près CHF 10'000 et enfin, les contributions aux Snowbus et Nordic'Bus pour là aussi un peu moins de CHF 10'000.

Il faut maintenant savoir qu'actuellement, à partir de 2022 où toute la commune de Val-de-Ruz fait partie du Parc, l'assiette cotisante a augmenté, nous paierons CHF 75'000 de cotisation par année, et bonhomme allant, probablement une dizaine de milliers de francs de contributions plus ponctuelles à des projets. Ce sont des chiffres un peu secs, mais ils ne rendent pas justice à la contribution du Parc néanmoins pour le rayonnement de Val-de-Ruz.

Le Parc fait la promotion de toutes les régions, Val-de-Ruz y compris, même si l'on n'a pas toujours cette impression-là. Il a des accès à des canaux que nous n'avons pas. J'étais aussi il y a quelques semaines à Berne pour le marché national des Parcs suisses, devant le Palais fédéral, des conseillers nationaux sont passés, ils ont découvert pas seulement, mais aussi notre région évidemment.

Le Parc a exporté les Jardins musicaux dans le canton de Berne, je pense que c'est aussi une belle notoriété pour les Jardins musicaux qui n'en ont pas besoin, mais enfin ça va certainement amener quelques Bernois chez nous.

Le Parc contribue à la labellisation des produits locaux. Actuellement, nous avons quelqu'un qui produit des pâtes à Cernier, qui sont labellisées Parc Chasseral. Il y a aussi d'autres produits, qui



sont en devenir, puisque Parc Chasseral fait partie du groupe de politique régionale agricole qui va développer l'économie locale.

Nous venons de gagner – Val-de-Ruz, le Parc et l'écoréseau bien sûr – le prix suisse du Paysage, qui est quand même une reconnaissance prestigieuse importante et qui donne une très grande visibilité.

Suite à tous ces travaux sur les murs en pierres sèches et les franges urbaines, pour près de CHF 2'000'000 sur 10 ans, c'est vrai que c'est un gros investissement, mais il y a un gros retour, j'aimerais dire que notre plan d'aménagement local va formaliser toute une idée des franges urbaines et des protections des rangées et allées d'arbres, qui contribuera à consolider à Val-de-Ruz ce patrimoine qui n'est peut-être pas tout à fait unique en Suisse, mais qui est quand même extrêmement précieux et que nous chercherons à préserver à l'avenir.

C'est un peu dit en vrac, je pourrais vous prendre un catalogue avec tous les détails, les séances et coupures de journaux, mais c'était une manière de rester sur l'aspect émotif et une grande image de répondre à une interpellation qui est à mon sens venue d'une constatation qui était juste sur un document bien précis, mais qui ne rendait à mon avis pas justice à tout ce que le Parc amène à Val-de-Ruz. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) est satisfait.

Interpellation I22.005 – « Des actions pour notre jeunesse »

« Le groupe socialiste a pris acte de la décision du Conseil communal de ne pas renouveler les subsides alloués au Centre de Jeunesse de Val-de-Ruz à Cernier.

Nous comprenons que pour qu'un tel centre fonctionne, il faut lui en donner les moyens financiers. Pour cela, on pourrait avoir le choix de subventionner une structure qui est déjà financée par une entité privée, et qui remplit une mission cadrée et définie avec des représentants de la Commune. Ou alors on pourrait financer complètement celle-ci, mais avec de l'aide d'autres institutions publiques. La première option n'a pas été à la hauteur de ce qu'attendait la Commune. Le deuxième nécessite un financement nettement plus élevé que les CHF 56'000 qui étaient alloués jusqu'alors au Centre de jeunesse. Et nous ne pouvons pas nous engager dans une telle voie sans une certaine compréhension et approbation financière de la population.

Cependant, même si nous le comprenons, nous déplorons l'absence d'un centre de jeunesse à Val-de-Ruz.

Nous avons appris, par ailleurs, qu'une fondation, la Fondation Carrefour, pourrait représenter un partenaire très intéressant pour accompagner et encadrer des familles qui auraient des difficultés, ainsi que pour encadrer des manifestations diverses qui ont lieu dans notre commune.

Mais cela ne remplace aucunement un centre pour la jeunesse.



Par conséquent, nous demandons que le montant, qui était alloué à ce Centre de jeunesse, reste au moins attribué à la jeunesse. Et nous vous demandons de trouver des pistes pour allouer cet argent pour rendre la vie à Val-de-Ruz plus attractive pour notre jeunesse.

André Vallat, pour le groupe socialiste »

M. André Vallat (PS) donne lecture de son interpellation.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne réponse à l'interpellation.

« Votre interpellation comprend deux volets, notamment le premier concernant le Centre Jeunesse et le second sur les moyens qu'il est possible d'attribuer à la Jeunesse de Val-de-Ruz.

En fin d'année passée, la direction du Centre Jeunesse a souhaité que la somme allouée augmente de CHF 56'000 à CHF 70'000 pour 2023. À quelques semaines d'intervalle, la Fondation Carrefour financée par le Canton, proposait ses activités sur le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, à un coût zéro avec la présence dans le terrain d'éducateurs diplômés, actifs sur l'ensemble du Val-de-Ruz au moyen d'un véhicule itinérant, d'actions ciblées sur des lieux fréquentés, près des collèges, des arrêts de bus ainsi que dans leur nouveau local qui se trouvera à la rue des Monts à Cernier.

Ce service qui n'est effectivement pas le même que le Centre Jeunesse est plus ciblé, présent sur l'ensemble des villages vaudruziens et non seulement dans un local à Cernier.

C'est donc une séparation à l'amiable qui a eu lieu avec le Centre Jeunesse, décision commune qui arrive à un tournant où celui-ci se dit également usé et fatigué.

En ce qui concerne la somme allouée, celle-ci pourra être incluse, entre autres pour le changement du toboggan de la piscine d'Engollon, dont un rapport dédié vous sera présenté, normalement, à la séance du Conseil général d'octobre 2022. La Commission sports-loisirs-culture travaille déjà activement sur ce projet porteur pour notre Jeunesse.

Les projets attractifs et créatifs ne vont pas manquer pour nos jeunes à Val-de-Ruz et sont à l'étude ou déjà réalisés :

- *L'arrivée du Bibliobus dans les villages afin de développer la lecture publique, pour les jeunes et les moins jeunes.*
- *La réorganisation du secteur Jeunesse de la Bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane avec de beaux projets en vue.*
- *Le projet « Né pour lire » qui a été initié par notre bibliothécaire, laquelle distribue un coffret à chaque nouvelle naissance dans la commune. Un mot à ce sujet, chaque naissance reçoit un coffret avec un petit livre pour les enfants. Né pour lire est un projet national d'éveil au langage et aux livres, qui s'adresse aux enfants de 0 à 4 ans et à leurs parents. Les enfants et leurs accompagnants sont invités à partager un moment privilégié, à rencontrer et échanger avec d'autres familles, une fois par mois, à la bibliothèque, qui leur*



est entièrement réservée et aménagée. Une sélection d'albums variés adaptés aux tout petits ainsi que des lectures et des comptines sont proposées.

- *La réalisation d'un Pumphack à Boudevilliers qui va voir le jour sous l'impulsion des parents d'élèves de l'association « les Boud's », sur un terrain communal et qui ne coûtera rien à la Commune, si ce n'est la mise à disposition dudit terrain.*
- *Le projet de réalisation d'un second Pumphack à Cernier, qui est actuellement en discussion avec différents partenaires et au sujet duquel je reviendrai vers vous ultérieurement.*
- *Le projet MAÉ, « Ma journée à l'école », qui vise la prise en charge, non obligatoire, des enfants des Cycles 1 et 2, à midi et après l'école. À ce sujet, je vous invite à lire mon prochain éditorial dans Val-de-Ruz Info.*

D'autres projets peuvent encore germer ces prochains mois auxquels vous serez associés ou du moins tenus au courant.

Vous pouvez ainsi constater que malgré nos finances, nous allons de l'avant en innovant et en cherchant des pistes et des partenaires pour faire évoluer l'attractivité de la commune pour notre Jeunesse et nos concitoyens, ceci en regard du plan de législature présenté. »

M. André Vallat (PS) est satisfait.

Interpellation I22.006 – « Voiles où êtes-vous ? »

M. Patrick Lardon (PS) donne lecture de son interpellation en séance.

« Il est vrai que la prévention solaire est un sujet plus que d'actualité, d'autant plus que les communes neuchâteloises s'y engagent en menant campagne pour sensibiliser la population dans et hors des piscines.

Le samedi 2 juillet, une action est prévue lors du triathlon du Val-de-Ruz qui se déroulera à la piscine d'Engollon. Notre piscine communale est magnifiquement située dans la zone la plus chaude de notre vallée et que les baigneurs vaudruziens apprécient grandement y venir en famille ou entre amis. La pelouse est vaste et généreusement ombragée avec de magnifiques grands arbres.

Toutefois, la pataugeoire destinée aux petits enfants manque cruellement d'un quelconque ombrage même partiel pour les protéger du rayonnement solaire et de ses risques. Actuellement, il y a juste un parasol à disposition pour protéger l'adulte assis sur le banc.

Pour se protéger, six éléments supplémentaires existent pour éviter des problèmes de santé, à savoir textile, ombre, chapeau, crème, lunettes, hydratation. Un élément qui s'appelle ombre peut être mis en place au moyen de l'installation de voiles d'ombrage au-dessus de la pataugeoire, pour protéger les plus petits et leurs parents qui les accompagnent et les surveillent.



Cette année, la Commune de Val-de-Travers a fait, à la piscine des Combes à Boveresse, cette réalisation et c'est un magnifique exemple qui est rétractable et qui aura coûté CHF 35'000.

J'invite donc le Conseil communal à étudier l'opportunité de la pose de voiles d'ombrage au-dessus de cette patageoire, et que ceci soit réalisé pour la prochaine saison, et les suivantes.

Patrick Lardon (PS) »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne sa réponse à l'interpellateur.

« Comme vous le savez, notre toboggan arrive en fin de vie. En fin d'année, il va disparaître et va être remplacé par un nouveau toboggan que l'on vous présentera.

Parallèlement à ça, la piscine et surtout les deux bâtiments principaux de la piscine sont également en bout de course. Là, nous devons remonter un rapport et ce sera à coup de quelques millions.

Je ne vais pas attendre la rénovation de la piscine pour réagir sur ces quelques triangles en tissu qu'on pourrait mettre et c'est avec grand plaisir que je m'engage à répondre à la demande, encore cette année si on en a les moyens. »

M. Patrick Lardon (PS) est pleinement satisfait et reconnaissant.

Interpellation I22.007 – « Accès des secours à la piscine d'Engollon »

« Ce week-end fut ensoleillé et la piscine d'Engollon a été littéralement prise d'assaut. Cependant, comme rapporté sur Facebook, les deux parkings ayant été certainement rapidement pleins, les automobilistes suivants se sont parqués un peu où et comme ils pouvaient. Chose surprenante, certains indéclicats n'auraient pas hésité à retirer la barrière - pourtant régulièrement replacée par le garde-bain - pour ainsi "forcer" le passage. Et ce qui devait arriver arriva : un accident nécessitant l'intervention d'une ambulance, qui semble-t-il, éprouva toutes les peines du monde à accéder à la piscine d'Engollon.

Comme la fréquentation de la piscine risque d'être forte cette saison et qu'un incident demeure toujours possible, est-ce que la Commune pourrait entreprendre quelque chose pour sécuriser sans délai l'accès des secours à ladite piscine ?

Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) développe son interpellation.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne sa réponse à l'interpellateur.

« C'est une problématique connue, depuis de nombreuses années. Il est clair qu'en l'état, le stationnement s'effectue dans la mesure des emplacements à disposition, avec les parcs qui existent et en cohabitation avec les agriculteurs qui exploitent les terrains agricoles qui entourent ce lieu.



Des pistes vont être explorées pour évaluer les possibilités de stationnement, mais les contrevenants à la signalisation en place seront dénoncés par la police, notamment en cas de stationnement qui empêcherait l'intervention des secours.

À futur, la rénovation de la piscine et de ses bâtiments inclura également une réflexion et une amélioration des places de parc. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) n'indique pas son degré de satisfaction.

Question Q22.001 – Plan canicule ou grand froid ?

« Il ne se passe pas un jour sans que les journaux ou les bulletins d'informations nous mettent en garde sur la canicule qui arrive.

Le groupe PS souhaite savoir si un plan canicule a été élaboré pour préparer la commune Val-de-Ruz à affronter des situations extrêmes.

Par exemple : sur le même principe que pendant le confinement pour contacter et ravitailler nos aînés ou les personnes vulnérables.

Sur le même principe existe-t-il un plan grand froid ? »

M. François Cuche (CC) transmet la réponse du Conseil communal.

« Voilà une question simple, mais qui impliquerait une réponse extrêmement longue de ma part parce qu'effectivement, on recoupe deux éléments : le plan canicule et le plan grand froid.

Ce sont des plans qui existent au niveau cantonal dans le cadre d'ORCCAN et les OCRg de toutes les régions du canton sont impliquées dans la mise en application de ces plans. Ce sont des plans très structurels et dans la question, j'imagine qu'on est plus dans l'aide à la personne que le plan canicule.

Cependant, je dois quand même vous donner une réponse globale et la procédure du plan canicule ORCCAN se divise en plusieurs éléments, mais tout d'abord, il y a le piquet ORCCAN. Et c'est celui-ci qui donne le signal de départ d'un plan canicule.

Le plan canicule est multisectoriel et dans le cadre de ce plan, nous avons le service cantonal de la santé publique qui s'occupe de la problématique en lien avec la personne et c'est le point de départ en général des plans canicule dans les homes pour personnes âgées et quelque part, il y a aussi la volonté d'étendre ce plan canicule à la population plus large.

Cependant, à Val-de-Ruz, nous n'avons pas encore mis sur pied un tel plan. Il a fonctionné une fois, en 2019, grâce aux pompiers de Val-de-Ruz, que je remercie au passage, parce qu'il y a eu des visites chez les personnes isolées avec possibilité de leur porter de l'eau parce que nous avons des palettes d'eau à disposition suite aux inondations de Villiers, Le Pâquier et Dombresson. Ce sont les pompiers, en tant que volontaires, qui sont allés faire le travail. Mais nous n'avons pas une organisation en place.



Il est clair que l'on devrait la mettre sur pied, il devrait y avoir quelque chose au niveau communal, quand le Canton déclenche le plan ORCCAN. Et ces éléments-là devront être étudiés et mis en œuvre.

Pour le SCAV, c'est surtout le réseau d'eau potable qui est sous pression quand il y a une canicule, si vous me passez l'expression.

Pour le SENE, c'est le suivi météorologique bien évidemment, les cours d'eau, il y a un plan canicule pour les cours d'eau en étiage, la qualité de l'air qui est aussi étudiée à cause de l'ozone en cas de canicule.

Le SFFN s'occupe lui des risques des feux de forêt et puis de la faune et de la nature en lien avec son état de santé.

L'ECAP par contre s'occupe plus précisément des feux de forêt et broussailles.

Le SAGR de l'agriculture et des plans d'irrigation.

La région Littoral, la région du Val-de-Travers, celle du Val-de-Ruz et celle des Montagnes par la prévention incendie notamment, en cas de canicule.

Je rappelle tout de même à l'assemblée qu'aujourd'hui, les pompiers de Val-de-Ruz ont une tâche supplémentaire, car c'est eux qui ont la mission de secours feux de forêt et qui vont être engagés en priorité comme renfort en cas de feux de forêt pour tout le canton de Neuchâtel. Actuellement, une formation est en cours et il y aura aussi tout le plan de mise en vigueur de cette force d'intervention pour tout le canton.

Donc il faut vous dire aussi que Val-de-Ruz jouera un rôle important dans le plan canicule du canton au niveau de la défense incendie notamment la défense incendie de feux de forêt.

Voilà pour ces différents éléments du plan canicule été.

Pour le plan grand froid, il y a surtout, à ma connaissance une fiche ORCCAN qui signifie effectivement la veille des personnes sensibles pour le froid, mais également la fourniture d'énergie, et la fourniture d'énergie électrique en priorité, en cas de plan grand froid. Et là une attention particulière est portée au réseau de toutes les énergies en cas de grand froid, on sait que pour l'électricité, il y a une sensibilité au froid. Il peut y avoir des pannes d'électricité. On sait aussi la vulnérabilité de l'être humain si l'électricité est coupée.

Voici ce que je connais d'ORCCAN, mais évidemment que la question mériterait un développement beaucoup plus long, mais je vais m'arrêter là sur une simple question en vous disant que, effectivement, pour la Commune de Val-de-Ruz, un devoir est encore à faire au niveau de l'aide à la personne individuelle et peut-être aussi des liens sociaux à mettre en place en cas de canicule. Cela se fait dans d'autres communes et on prendra certainement des modèles qui existent déjà. Mais sous le patronage du service de la santé publique qui va petit à petit les mettre en vigueur.



Il faut admettre que, à part la Ville de Neuchâtel, qui a un service de la santé qui a déjà mis en place quelque chose, pour le canton de Neuchâtel, rares sont les communes qui ont mis leur plan canicule en fonction. »

Le président rappelle à l'assemblée que les questions doivent être courtes, tout comme les réponses.

19. Communications du Conseil communal

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) rappelle quelques dates importantes à l'assemblée.

- Rappel de la séance d'information publique sur le PAL du Val-de-Ruz du **mardi 21 juin** à 19h30 dans la salle de spectacles de Fontainemelon.
- Séance publique d'information au sujet de l'approvisionnement électrique et le rôle des énergies renouvelables, le **31 août** à 19h00, toujours à la salle de spectacles de Fontainemelon.
- Séance publique de la mise à l'enquête du Parc Éolien Éole-de-Ruz qui aura lieu le **18 octobre** à 18h00 dans la salle de spectacles de Fontainemelon en présence du conseiller d'État Laurent Favre.

Rappel des manifestations à venir :

- La fête nationale est prévue à proximité des Grandes Serres de la Ville à Cernier **le soir du 31 juillet**.
- Fête la Terre, sur le site d'Evologia, **les 20 et 21 août**.
- Les Jardins musicaux qui se dérouleront du **13 au 28 août** avec une quarantaine de concerts et spectacles qui seront mis en œuvre dans la Grange aux Concerts d'Evologia ainsi que dans le cadre des Ballades.
- « Poésie en Arrosoir » à Evologia qui se déroulera du **1^{er} au 10 juillet**.
- La revue « La Décharge » est déjà annoncée pour les fêtes de fin d'année à la Grange aux concerts.

Pour conclure, **M. Ahmed Muratovic (PS)**, annonce qu'en l'honneur de la nomination de M. David Moratel (PS) à la tête du Législatif, mais également de M. Raphaël Geiser (PLR) et Mme Chloé Douard (Les Verts) qui n'ont pas eu l'occasion de le faire en raison de la pandémie, un apéritif est offert par le parti socialiste à l'issue de la séance.



M. Roby Tschopp (CC) rappelle également à l'assemblée l'exposition « Le paysage dans tous ses états », sur le site d'Evologia, jusqu'au mois de novembre, qui fait suite à la remise du Prix du paysage suisse 2022 et qui présente le Val-de-Ruz à l'échelle 1:100.

Le président indique qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider sa première séance. Il remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 31 octobre 2022 à 19h30** à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 21h08.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

D. Moratel

Elena Grisafi Favre